



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9804^e séance

Lundi 9 décembre 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. Montalvo Sosa
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Mikanagi
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/863)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/863)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République démocratique du Congo et les représentants de l'Angola et du Rwanda à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; et M^{me} Passy Mubalama, fondatrice de l'initiative Action et développement pour la protection des femmes et des enfants.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/863, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Permettez-moi de vous remercier, Madame la Présidente, pour cette nouvelle opportunité d'informer le Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo. Je salue la présence de S. E. M^{me} la Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie, Thérèse Kayikwamba Wagner ; et de S. E. M. le

Représentant permanent de la République du Rwanda, Ernest Rwamucyo.

L'Angola, dont je salue la présence du représentant, a annoncé un sommet avec les Chefs d'État de la République démocratique du Congo et du Rwanda, le 15 décembre, à Luanda, une opportunité de marquer des progrès significatifs dans la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et de la région. Je félicite la médiation angolaise pour ses efforts inlassables et réitère la pleine disponibilité de l'ONU à poursuivre son appui.

(l'oratrice poursuit en anglais)

La période à l'examen a été marquée par des tensions politiques autour des appels à la révision de la Constitution et par la poursuite et l'aggravation de l'insécurité dans le Nord-Kivu et l'Ituri, notamment en raison de l'activité des Forces démocratiques alliées, du Mouvement du 23 mars (M23), de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et du groupe Zaïre. Près d'un an après les élections de 2023, et conformément à son programme d'action, le Gouvernement congolais a engagé des réformes de gouvernance pour améliorer le pouvoir d'achat de la population, favoriser l'accès aux services sociaux de base, renforcer l'appareil de sécurité et de défense, consolider le système judiciaire et promouvoir une bonne gestion des fonds publics et des ressources naturelles. Dans ce contexte, j'encourage les parties prenantes concernées à œuvrer de concert pour éviter de nouvelles tensions autour de l'éventuelle révision de la Constitution et veiller à ce que le pays reste sur la voie de la stabilité. À cet égard, je me félicite de l'adoption par le Conseil des ministres, le 22 novembre, d'un projet de loi prévoyant une réforme de la police pour la période 2025-2029. Une fois adopté par le Parlement, j'invite les États Membres à soutenir pleinement son application. De même, j'encourage le Conseil à appuyer les efforts du Gouvernement pour mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

Comme je l'ai déjà mentionné, je salue les récents progrès réalisés dans le cadre du processus de Luanda. Le 5 novembre, le mécanisme de vérification ad hoc renforcé a été lancé à Goma. Le 23 novembre, à Luanda, l'Angola et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ont signé un protocole d'accord pour soutenir l'opérationnalisation du mécanisme, qui a pour mandat de surveiller le cessez-le-feu du 4 août. Deux jours plus tard, la République démocratique du Congo et

le Rwanda ont signé le concept des opérations du plan harmonisé pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda et le désengagement des forces/la levée des mesures défensives rwandaises, dans le cadre d'un accord de paix plus large. En outre, le 20 novembre, le mandat de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo (SAMIDRC) a été renouvelé pour une année supplémentaire. Je souhaite souligner que la MONUSCO, conformément à la résolution 2746 (2024), continue d'apporter son appui à la SAMIDRC et à son cadre de conformité au droit international des droits humains et au droit international humanitaire, en collaboration avec les partenaires concernés, tels que l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

(l'oratrice reprend en français)

La situation sécuritaire en Ituri et au Nord-Kivu reste préoccupante. Le M23, non-signataire de l'accord de cessez-le-feu, a consolidé son occupation civile et militaire au Nord-Kivu. Aujourd'hui, il contrôle de vastes zones dans les territoires de Masisi, Rutshuru, Walikale, Nyiragongo et Lubero, un espace deux fois plus large que celui occupé en 2012. Les Forces démocratiques alliées demeurent le groupe armé le plus meurtrier, avec des centaines de civils tués ces derniers mois. En Ituri, même si le nombre d'attaques de la CODECO et du groupe Zaïre, visant les civils, ont diminué ces trois derniers mois, la protection des civils reste un défi et une priorité absolue. Dans cet environnement complexe, la MONUSCO facilite le dialogue entre les acteurs concernés, encourage la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix, prend des mesures dissuasives contre les attaques potentielles et soutient les Forces armées de la République démocratique du Congo dans leurs opérations de protection. La MONUSCO protège environ 100 000 déplacés vivant autour de ses bases à Roe, Drodoro et Fataki. En outre, l'opération « Secure Harvest » (protéger les récoltes), impliquant plus de 860 patrouilles depuis le 1^{er} octobre sur une vaste zone géographique, a permis aux agriculteurs de 40 sites entre Bunia et Djugu, en Ituri, de récolter le fruit de leur travail en toute sécurité.

Afin de mieux protéger les civils, la force de la MONUSCO doit avoir une liberté de mouvement et de manœuvre. Je demande donc à tous les acteurs sécuritaires présents dans l'est de la République démocratique du Congo de maintenir une coordination et une coopération actives et constructives avec la MONUSCO. Également, au Nord-Kivu, pour la sûreté et la sécurité des civils et des

Casques bleus, les activités d'usurpation et de brouillage GPS doivent immédiatement cesser.

Trop souvent encore, la carte des violences s'aligne sur celle des ressources naturelles. Au Nord-Kivu, à la suite de son offensive vers Pinga fin octobre, le M23 a pris le contrôle du site aurifère de Lubira. J'encourage les pays de la région des Grands Lacs à coordonner leur lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles et à renforcer les mécanismes de traçabilité pour affaiblir les groupes armés.

(l'oratrice poursuit en anglais)

La MONUSCO a continué de renforcer les capacités des collectivités et des forces de défense et de sécurité en matière de protection des civils et d'alerte rapide. Plus de 2 780 membres de communautés ont participé à des activités de sensibilisation à la protection des enfants en période de conflit armé, dont 35 % de femmes, de même que plus de 2 700 membres des forces de défense et de sécurité et 264 employés de partenaires non gouvernementaux. J'ai salué la présentation par le Gouvernement congolais, le 19 novembre, de son troisième plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce document important devrait permettre d'améliorer l'intégration des questions de genre au sein des organes de décision et des mécanismes de gestion des conflits. Je salue également le soutien institutionnel et régional apporté aux initiatives entreprises par des femmes congolaises et de la région pour rétablir la paix et promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles.

Les conditions de sécurité actuelles continuent d'exacerber de manière alarmante la situation humanitaire, qui s'est encore détériorée en raison des problèmes croissants liés aux changements climatiques. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, près de 6,4 millions de personnes sont actuellement déplacées en raison de conflits armés et de risques naturels. De multiples épidémies ont également aggravé la situation humanitaire. Dans ce contexte humanitaire précaire, je souhaite néanmoins mentionner une évolution encourageante. Début décembre, le plan de réponse humanitaire 2024 était financé à hauteur de 50,2 %, 1,28 milliard de dollars sur 2,6 milliards ayant été versés, ce qui représente une amélioration significative par rapport au total de 940 millions de dollars reçus en 2023. Ce financement record a permis aux partenaires humanitaires de fournir une aide vitale à 5,8 millions de personnes entre janvier et octobre 2024. J'encourage donc les donateurs à faire preuve d'encore plus de générosité en 2025.

Demain, 10 décembre, la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » prendra fin. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que les chiffres concernant la violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle restent effrayants, plus de 90 000 cas ayant été recensés depuis le début de l'année, dont 39 000 pour le seul Nord-Kivu. Si les efforts de prévention doivent se poursuivre pour réduire considérablement le nombre de cas, je salue l'action menée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour lutter contre l'impunité, notamment en créant des fonds de réparation, dont le rôle consiste à identifier les victimes et à examiner les demandes de réparations financières ou en nature à titre individuel ou collectif. Dans ce contexte, je réaffirme mon engagement indéfectible en faveur d'une politique stricte de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies. Je compte sur la coopération des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour prévenir ces actes répréhensibles et veiller à ce que les responsables soient amenés à en répondre. Je réaffirme par ailleurs la détermination du système des Nations Unies à veiller à la mise en place des garanties nécessaires et à fournir aux personnes rescapées les soins et le soutien holistiques auxquels elles ont droit.

Je salue également la décision de la Cour pénale internationale d'ouvrir de nouvelles enquêtes en République démocratique du Congo, en se concentrant en priorité sur les crimes relevant du Statut de Rome qui auraient été commis au Nord-Kivu depuis janvier 2022. Cette démarche pourrait contribuer à la lutte contre l'impunité et à la prévention des crimes. De manière plus générale, j'espère que l'élection de la République démocratique du Congo au Conseil des droits de l'homme renforcera sa capacité à promouvoir les principes et normes en matière de droits humains, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables.

(l'oratrice reprend en français)

Bien que la facilitation angolaise doive bénéficier d'un soutien constant de la communauté régionale et internationale, les processus locaux, provinciaux, nationaux et régionaux doivent s'articuler de façon harmonieuse et se compléter pour favoriser une paix et une stabilité durables. Les recommandations des groupes armés et de la société civile, et notamment des femmes, recueillies au cours du processus de Nairobi offrent de précieuses opportunités en la matière.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le Conseil de sécurité s'apprête à définir le nouveau mandat de la MONUSCO. Ce mandat met actuellement l'accent sur l'appui à la protection des civils et les processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. Je réaffirme que la Mission demeure pleinement déterminée à procéder à son désengagement progressif de manière responsable. Sur la base des enseignements tirés du Sud-Kivu, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO travaillent conjointement sur une approche de désengagement adaptée aux dynamiques territoriales en matière de sécurité et aux besoins de protection des civils. Dans l'intervalle, le Gouvernement et l'ONU restent déterminés à consolider le processus de transition au Sud-Kivu. L'engagement pris par le Gouvernement de fournir 30 millions de dollars sur les 57 millions nécessaires à la mise en œuvre du plan de transition pour le Sud-Kivu durant la première année est encourageant. Toutefois, le Sud-Kivu étant confronté à de nombreux problèmes de sécurité, j'invite la République démocratique du Congo et ses partenaires à éviter les déficits de financement et à accélérer le renforcement des institutions. Cela permettra de renforcer la protection des civils, l'état de droit et le plein respect des droits humains.

La signature, la semaine dernière, du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période allant de 2025 à 2029 contribuera également à la reconfiguration de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo dans le contexte du désengagement de la MONUSCO. J'encourage les États Membres à soutenir pleinement sa mise en œuvre.

Pour terminer, je voudrais relayer les appels des femmes et des personnes handicapées que j'ai récemment rencontrées dans le site de personnes déplacées de Kahembe, au Nord-Kivu. Elles demandent que l'on investisse davantage dans leur bien-être, notamment dans l'accès aux produits de première nécessité tels que la nourriture, l'eau propre, les soins de santé, l'assainissement, la sécurité et la protection contre les violences sexuelles. Les enfants congolais de Goma plaident également en faveur d'un soutien accru à la réintégration des communautés touchées par le conflit. Ensemble, les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les enfants appellent au rétablissement d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo, afin qu'ils puissent rentrer chez eux et retourner à l'école dans la dignité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mubalama.

M^{me} Mubalama : C'est un honneur d'être au Conseil de sécurité aujourd'hui pour lui présenter, pour la toute première fois, un exposé sur la situation dans mon pays, la République démocratique du Congo. Je remercie les membres pour cette opportunité de présenter un état des lieux sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, où les défis politiques, sécuritaires et humanitaires continuent de se multiplier, nécessitant une attention soutenue de la communauté internationale.

Cette séance d'information intervient à un moment crucial où la situation dans la partie orientale du pays, en particulier au Nord-Kivu, demeure profondément préoccupante, malgré les efforts de paix en cours, notamment dans le cadre du processus de Luanda. Ce processus, qui vise à apaiser les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, accusé de soutenir activement le Mouvement du 23 mars (M23), progresse lentement.

Imaginons : vous fuyez votre village, dévasté par la guerre, pour chercher refuge dans un camp de déplacés afin de protéger votre famille des exactions des rebelles. Mais une fois sur place, ce lieu censé être un lieu de refuge devient une cible. Des bombes y sont larguées, et vous perdez la vie avec votre famille. C'est cela notre réalité.

« Fuir vers un camp de déplacés ou rester dans nos maisons, c'est simplement choisir le lieu où nous voulons mourir, » déclare Noëlla, 26 ans, mère de trois enfants, originaire du territoire de Masisi, que nous accompagnons et dont le mari a été tué par le M23 lors de la prise de Mushaki. En effet dans les camps autour de Goma, on se rappellera que, le 8 mai dernier, plusieurs bombes sont tombées sur le site de déplacés, occasionnant plus de 35 morts et de nombreux autres blessés, en violation des principes humanitaires.

Je me tiens devant le Conseil aujourd'hui pour alerter sur une tragédie humaine qui se déroule dans mon pays, exacerbée par les dynamiques régionales, notamment le rôle du Rwanda et son soutien au groupe armé M23. Pendant que je parle, de nombreux villages dans l'est de la République démocratique du Congo sont passés sous le contrôle des rebelles du M23, occasionnant des déplacements massifs de population, des pertes en vies humaines, des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité. Pas plus tard qu'hier, de violents combats ont été signalés dans le territoire de Lubero, en violation du cessez-le-feu.

Je prends la parole aujourd'hui, non seulement comme Directrice d'une organisation de défense des droits

des femmes en République démocratique du Congo mais aussi d'une radio qui donne une voix aux femmes, mais aussi comme témoin direct des horreurs quotidiennes que vivent les populations, en particulier les femmes et les enfants déplacés de guerre, dans l'est de mon pays.

Je vais raconter l'histoire de Zawadi, une maman de neuf enfants, qui ne connaît pas le père de son huitième enfant. Elle a été violée pendant qu'elle fuyait les affrontements lors de la prise, par le M23, du territoire de Rutshuru. Le jour où son village a été attaqué, elle venait d'arriver à la maison en revenant du champ. Lorsque les hommes armés sont entrés dans sa maison, ils ont tué son beau-père, avec qui elle était. Elle a été sauvée de justesse, après avoir été violée, alors qu'elle était enceinte de six mois. Elle a dû marcher pendant plusieurs jours avant d'arriver dans le camp de Kanyaruchinya, au Nord-Kivu, où nous l'avions accueillie.

Une autre femme déplacée dans le camp de Lushaga a été violée par des hommes armés, qui ont pointé une arme sur la tête de son mari. Devant sa famille, son mari et même ses enfants, elle a été violée, humiliée et déshonorée.

Ces faits que je raconte ne sont pas que des histoires mais une réalité vécue chaque jour par de nombreuses femmes et jeunes filles victimes des conflits armés en République démocratique du Congo.

Notre organisation, Actions et initiatives de développement pour la protection de la femme et de l'enfant, travaille dans différents camps de déplacés au Nord-Kivu, où le risque de violence ne cesse de croître à cause des conflits armés. Sur les six territoires que compte la province du Nord-Kivu, le M23, avec l'appui de l'armée rwandaise, se retrouve sur au moins cinq territoires, en violation de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Les forces armées de la République démocratique du Congo, qui travaillent en coalition avec les Wazalendo, dont la majorité des membres sont issus des groupes armés, n'arrivent pas à empêcher la prise de localités par le M23 sur plusieurs lignes de front, pour assurer la protection de la population civile.

Le M23, bien que présenté comme un groupe armé local, bénéficie d'un appui logistique, financier et militaire extérieur, en particulier de la part du Rwanda. Des rapports récents de la société civile congolaise, y compris ceux du Groupe d'experts de l'ONU, ont documenté des preuves claires de ce soutien, notamment en termes de ravitaillement en armes, entraînement militaire et renforts. Plus de 4 000 militaires des forces armées rwandaises se

retrouvent actuellement sur le sol congolais. Ils justifient leurs présence par la traque des éléments des Forces démocratique de libération du Rwanda (FDLR). Mais comment justifier une aussi forte présence militaire dans un autre pays Membre de l'ONU ? Comment justifier cette présence et cette progression des rebelles dans une zone où se trouve la plus grande mission des Nations Unies au monde, avec plus de 20 000 Casques bleus ?

Il est clair que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a démontré ses limites dans le rétablissement de la paix. Si pendant plus de 20 ans, elle n'a pas pu contribuer à l'instauration de la paix et à la protection des civils en République démocratique du Congo, que pouvons-nous attendre de cette force ?

Le processus de désengagement, initié d'un commun accord avec le Gouvernement congolais, est, aux yeux de la population congolaise, un aveu d'échec de la Mission des Nations Unies au Congo. Le maintien actuellement de cette force au Nord-Kivu, avec son mandat actuel, ne répond pas efficacement à la menace qui pèse sur les populations civiles dans cette zone.

On se rappellera l'interview du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, peu avant l'ouverture de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui avait admis l'impuissance des Casques bleus de la force onusienne en République démocratique du Congo à combattre la rébellion du M23 en ces termes :

« La vérité, c'est que le M23 est aujourd'hui une armée moderne, avec des équipements lourds qui sont plus perfectionnés que les équipements de la MONUSCO. [...] Ces équipements viennent de quelque part. Ils ne sont pas nés dans la forêt... »

Nous voulons saluer les efforts des Nations Unies, mais il est clair que la situation dépasse de loin les moyens déployés. Les résolutions adoptées ici doivent être accompagnées d'actions concrètes et urgentes sur le terrain. Il est inacceptable que, malgré les appels incessants de la société civile congolaise, la violence se poursuive dans un silence parfois quasi absolu de la communauté internationale et, quelquefois, du Conseil de sécurité.

Je peux imaginer que les membres aient entendu plusieurs histoires sur des cas de viols des femmes en République démocratique du Congo, et qu'ils en sont fatigués tellement cela dure depuis des décennies. Le Congo fatigue. Mais comment les membres du Conseil peuvent-ils être fatigués lorsque des milliers de personnes

continuent d'être tuées ? Comment peuvent-ils se lasser alors que chaque jour, des femmes, des enfants, et parfois même des nourrissons, sont victimes de viols ? Comment peuvent-ils abandonner alors que des enfants meurent de faim dans les camps de déplacés où nous travaillons, et que des femmes déplacées sont contraintes de recourir au sexe de survie pour obtenir à peine 2 000 francs congolais, soit moins d'un dollar américain, pour acheter de quoi manger ? Avec mes collègues et l'appui de différents partenaires, nous travaillons chaque jour dans les sites et sommes témoins de la misère et des conséquences que la guerre a infligées à la population. Quand je parle aux femmes déplacées, la seule chose dont elles ont besoin, ce n'est pas de l'argent ou des habits, c'est de la paix pour retourner dans leurs champs et cultiver, et subvenir aux besoins de leurs enfants.

De nombreux pays membres du Conseil de sécurité ont investi beaucoup de fonds dans l'achat d'armes de guerre, de missiles, d'avions de chasse pour préparer ou prévenir la guerre, pour l'achat des armements. Mais nous devons le reconnaître, la guerre coûte tellement cher. Il est temps d'investir dans la construction de la paix dans le monde. L'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo ne concerne pas uniquement mon pays. Elle alimente un cycle régional de violence et de criminalité transnationale, y compris le trafic de ressources naturelles. En négligeant cette crise, nous permettons à l'instabilité de s'enraciner, avec des conséquences qui dépasseront les frontières de l'Afrique centrale. Je me tiens ici aujourd'hui non seulement pour dénoncer, mais pour demander une action urgente.

Premièrement, il faut exercer une pression diplomatique sur les acteurs régionaux impliqués dans ce conflit pour mettre fin au soutien logistique et financier des groupes armés, particulièrement le Rwanda et l'Ouganda.

Deuxièmement, il faut lutter contre l'impunité, notamment en soutenant les enquêtes internationales sur les violations des droits humains et les crimes de guerre commis par le M23 et d'autres groupes dans la région.

Troisièmement, il faut adopter une résolution ferme condamnant le soutien extérieur aux groupes armés en République démocratique du Congo, avec des mécanismes de suivi et de vérification.

Quatrièmement, il faut exercer une pression diplomatique sur le Rwanda, pour qu'il cesse finalement tout soutien au M23 et s'engage sincèrement dans les efforts de paix. Le Rwanda, en tant que membre de la communauté internationale et acteur régional clé, a une responsabilité

morale et juridique. Son implication présumée dans ce conflit va à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Cependant, cette crise ne peut être résolue uniquement au niveau régional. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle pour sauver des vies.

Cinquièmement, il faut soutenir concrètement le processus de Luanda, surtout dans la mise en œuvre des résolutions prises par le Rwanda et la République démocratique du Congo : la neutralisation, une fois pour toutes, des Forces démocratiques de libération du Rwanda, pour enlever tout prétexte du Rwanda d'agresser son voisin, la République démocratique du Congo, et le désengagement définitif des troupes rwandaises sur le sol congolais.

Je veux terminer en transmettant au Conseil un message des survivantes avec qui je travaille. Malgré tout ce qu'elles ont traversé, elles n'ont pas perdu leur courage ni leur foi en un avenir meilleur. Ce sont des battantes qui, si elles sont soutenues, reconstruiront nos communautés. Nous avons besoin du Conseil pour transformer leurs espoirs en réalité.

La République démocratique du Congo ne demande pas la charité, mais la justice et la solidarité internationale. L'est de la République démocratique du Congo ne peut pas continuer d'être un champ de bataille alimenté par les ambitions politiques et économiques de certains États voisins. Ce que nous vivons dans l'est du Congo est une blessure ouverte sur la conscience du monde. Aujourd'hui, les membres du Conseil ont le pouvoir d'y mettre un terme. Je leur demande, au nom de toutes les femmes congolaises avec qui je travaille, de faire de cette crise en République démocratique du Congo une priorité absolue. Nous avons besoin d'une communauté internationale courageuse, prête à appeler chaque acteur par son nom, à dénoncer les abus et à exiger des comptes. C'est cela même pour moi le sens des Nations Unies, car nous croyons en un seul peuple. Les femmes, les enfants et les hommes déplacés que j'ai rencontrés ont perdu leur maison, leurs proches et souvent leur dignité. Mais ils n'ont pas perdu l'espoir. Cet espoir, je le transmets aux membres du Conseil aujourd'hui, avec la conviction que leurs décisions peuvent changer leur destin. Ensemble, refusons que l'histoire se répète. Ensemble, faisons de la justice et de la paix une réalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mubalama de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et M^{me} Mubalama pour leurs présentations, et je salue la présence de la Ministre congolaise des affaires étrangères, ainsi que celle des Représentants permanents du Rwanda et de l'Angola.

Qu'il me soit permis de revenir sur trois points. Tout d'abord, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo doit continuer de susciter la mobilisation de tous. Les populations civiles sont les premières victimes du conflit. L'est du pays subit l'une des pires crises humanitaires au monde. Les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles, se poursuivent à des niveaux intolérables. L'exploitation illicite des ressources naturelles alimente la poursuite du conflit. Les accès humanitaires sont entravés et les attaques contre le personnel humanitaire se multiplient. Les groupes armés continuent leur entreprise de déstabilisation. Les Forces démocratiques alliées sont le groupe le plus meurtrier au Nord-Kivu et en Ituri. Le Mouvement du 23 mars (M23), avec le soutien actif de la Force de défense rwandaise, présente sur le territoire congolais, poursuit son expansion en violation du cessez-le-feu. Il met en place des administrations parallèles au mépris de la souveraineté de la République démocratique du Congo. Les Wazalendo maltraitent les populations civiles. Toutes ces exactions doivent cesser.

Deuxièmement, en dépit de ce contexte, les récentes avancées obtenues dans le cadre du processus de Luanda sont encourageantes. Je salue le lancement, le mois dernier, du mécanisme ad hoc renforcé de vérification du cessez-le-feu. De même, l'approbation du concept d'opérations du plan harmonisé constitue une étape majeure. Il revient désormais aux parties de parachever la mise en œuvre de leurs engagements : la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda pour la République démocratique du Congo et le retrait complet de ses forces hors du territoire congolais pour le Rwanda. La France réaffirme son soutien indéfectible au Président Lourenço dans ses efforts de médiation, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs impliqués dans les processus régionaux. Nous espérons que le prochain sommet tripartite à Luanda, le 15 décembre, permettra de trouver la voie d'un accord de paix durable entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Troisièmement, le prochain renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) offrira l'occasion au Conseil

de réaffirmer son soutien à l'action déterminante de la Mission. La MONUSCO joue un rôle reconnu en matière de protection des civils. Elle sauve chaque jour des vies. Elle fait pourtant face à un environnement particulièrement difficile. Le déploiement de systèmes de missiles sol-air et le brouillage des signaux GPS dans les zones contrôlées par le M23 portent atteinte à l'exercice de son mandat et mettent en danger les Casques bleus. Le M23 fait également obstacle aux rotations de troupes et aux patrouilles de protection des civils. Nous condamnons de tels agissements.

Nous veillerons, dans la perspective du renouvellement du mandat de la MONUSCO, à préserver ses tâches principales. La protection des civils doit rester la priorité absolue. Il en va aussi du soutien au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et à la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agira également de poursuivre la trajectoire du désengagement responsable de la MONUSCO, selon une approche plus souple et progressive, comme l'ont demandé les autorités congolaises. Il est impératif de tenir compte de la situation sur le terrain et des dynamiques du conflit pour ne pas créer de vide sécuritaire. Dans le même temps, nous devons aider le Gouvernement congolais à endosser progressivement les responsabilités de la MONUSCO.

Je conclurai en saluant l'engagement déterminé de l'ONU en République démocratique du Congo, en particulier de la MONUSCO et de la Représentante spéciale Bintou Keita, et en leur redisant le plein soutien de la France.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, et M^{me} Mubalama de leurs exposés qui donnent à réfléchir. En outre, je salue chaleureusement la participation de S. E. M^{me} Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et des représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Je voudrais mettre en exergue quatre points aujourd'hui.

Premièrement, nous nous félicitons des progrès encourageants réalisés le mois dernier dans le cadre du processus de paix régional de Luanda. Le lancement du mécanisme de vérification ad hoc renforcé, qui sera appuyé par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), est une étape cruciale pour

garantir le respect de l'accord de cessez-le-feu conclu le 30 juillet entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. La signature du concept des opérations lors d'une réunion ministérielle qui s'est tenue le 25 novembre en vue de la mise en œuvre du plan harmonisé pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda et le désengagement des forces marque une nouvelle étape importante pour la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous prenons également note de la prorogation d'un an du mandat de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Nous appuyons fermement les efforts de médiation déployés par le Président angolais, M. Lourenço. Nous attendons avec intérêt un éventuel accord de paix proposé par l'Angola, ainsi que la tenue d'un sommet tripartite, et nous encourageons toutes les parties à continuer de participer à ce processus en toute bonne foi.

Deuxièmement, la Corée condamne vigoureusement les activités menées par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et tout appui extérieur qui leur est apporté. L'expansion territoriale continue du Mouvement du 23 mars et de l'Alliance Fleuve Congo, ainsi que la mise en place d'administrations parallèles destinées à asseoir ce contrôle, font peser de lourdes menaces sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. D'autres groupes armés, tels que les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo, continuent aussi de perpétrer des violences horribles contre des civils innocents. L'exploitation illégale des ressources naturelles, liée aux groupes armés, exacerbe l'instabilité. Tous les groupes armés doivent immédiatement déposer les armes et participer au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Le Gouvernement congolais doit en outre s'efforcer de créer des espaces de dialogue avec les groupes armés et de revitaliser le processus de Nairobi à cet égard. Les pays qui apportent un soutien aux groupes armés ou qui interviennent militairement sur le territoire de la République démocratique du Congo doivent cesser de le faire. Leurs activités ne font qu'alimenter la violence et l'instabilité dans la région des Grands Lacs, tout en mettant en péril leur propre sécurité.

Troisièmement, il est impératif que les opérations de la MONUSCO et la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ne soient pas entravées. Pour remplir leur mandat principal, à savoir la protection des civils, les soldats de la paix doivent bénéficier d'une liberté absolue de circulation et de manœuvre opérationnelle. Ils ne sont pas en

sécurité lorsqu'il y a des interférences dues à des incidents de brouillage et d'usurpation visant le système mondial de localisation. En dépit des difficultés majeures rencontrées, nous félicitons la MONUSCO pour son action vigoureuse, notamment le déploiement intégral d'un poste d'artillerie à Rusayo. Il est clair que son système d'alerte rapide de proximité permet d'atténuer les risques liés à la protection.

Quatrièmement, les conditions humanitaires et la situation des droits humains alarmantes, en particulier le sort des femmes et des filles, requièrent une attention et une action urgentes. Le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre, en particulier près des camps de déplacés aux alentours de Goma, est très préoccupant. C'est pourquoi la Corée a alloué la moitié de son aide de 5 millions de dollars à la République démocratique du Congo cette année à l'assistance aux victimes des violences fondées sur le genre. Il est essentiel de garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes et en toute sécurité, aux processus de paix si l'on veut que leur voix soit entendue et que les problèmes de violence sexuelle liée aux conflits soient réglés de manière efficace.

Pour terminer, la République de Corée participera dans un esprit constructif aux discussions sur le prochain renouvellement du mandat de la MONUSCO. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la MONUSCO, à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, et aux organisations régionales dans les efforts qu'elles déploient pour instaurer une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale Keita de son exposé circonstancié et lui exprime notre reconnaissance plus générale pour son engagement et son leadership, que l'Équateur a pu observer au cours de son mandat de deux ans au Conseil de sécurité. Je souhaite la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo. Je salue la présence parmi nous des représentants du Rwanda et de l'Angola, et j'ai pris bonne note de l'exposé présenté par la représentante de la société civile.

Je mentionnerai quatre points pertinents qui ressortent du rapport du Secrétaire général (S/2024/863).

Premièrement, sur le plan politique, nous avons suivi de près l'évolution de la dynamique politique interne, en particulier les défis posés par la proposition de révision de la Constitution. Un dialogue transparent et

inclusif est essentiel pour régler les tensions internes et assurer la stabilité politique, une condition *sine qua non* pour remédier aux graves problèmes de sécurité auxquels le pays est confronté.

Deuxièmement, pour ce qui est de la sécurité, nous jugeons encourageants les efforts régionaux menés par l'Angola dans le cadre du processus de Luanda, qui ont abouti à la mise en place d'un mécanisme de vérification ad hoc renforcé pour contrôler le respect du cessez-le-feu conclu en juillet dernier et promouvoir la stabilité régionale en neutralisant les groupes armés. Il est clair que les tensions persistantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda entravent la mise en œuvre du mécanisme et le respect du cessez-le-feu, ce qui entraîne des pertes regrettables en vies humaines, dont plus de 300 civils, et de nombreuses violations des droits humains liées au nombre alarmant d'attaques violentes, notamment en Ituri et dans le Nord-Kivu. L'expansion territoriale du Mouvement du 23 mars, qui a renforcé son contrôle dans certaines zones du Nord-Kivu, est tout aussi déplorable, de même que les graves exactions perpétrées par les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo, qui exacerbent les violences commises contre les civils, y compris le recours à la violence sexuelle contre les femmes et les enfants. Il convient d'appliquer la politique de tolérance zéro à cet égard. La protection des civils est une priorité. Tous les auteurs de ces atrocités doivent être traduits en justice sans délai.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire, la crise de sécurité a provoqué le déplacement forcé d'environ 6,4 millions de personnes. En outre, la République démocratique du Congo connaît une situation sanitaire complexe due à la violence, avec des épidémies récurrentes de choléra et de rougeole et la propagation de l'épidémie de variole. La communauté internationale doit accroître son soutien financier au plan humanitaire, qui a été financé à près de 50 %, ce qui crée un déficit considérable qui empêche d'accorder la priorité requise à l'action humanitaire.

Quatrièmement, s'agissant du processus de transfert progressif des responsabilités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à l'État congolais, nous reconnaissons les progrès enregistrés jusqu'à présent. C'est la preuve de la détermination du Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire en sorte que l'État renforce sa présence sur l'ensemble du territoire, ce qui ouvre la voie à une paix

durable. Comme nous le savons, en décembre dernier, le Conseil a adopté la résolution 2717 (2023), laquelle a, entre autres choses, clarifié le processus de désengagement de la MONUSCO. Il convient d'évaluer les éléments mentionnés par la Représentante spéciale Keita comme des enseignements tirés à prendre en considération.

Je tiens également à souligner le rôle de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui ont œuvré de concert pour concourir au règlement du conflit en République démocratique du Congo par l'intermédiaire de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. C'est un exemple du soutien efficace que les organisations régionales et sous-régionales peuvent apporter au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je conclus en exprimant une fois de plus le plein soutien de l'Équateur à la Représentante spéciale Bintou Keita et au personnel de la MONUSCO, qui s'acquittent scrupuleusement du mandat du Conseil de sécurité. Le soutien de la MONUSCO à la République démocratique du Congo reste essentiel. C'est pourquoi nous encourageons la Représentante Keita à continuer de travailler, en apportant un soutien et une capacité opérationnelle afin de remédier aux causes sous-jacentes de la violence et de consolider la paix, en coopération étroite avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais à mon tour commencer par remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé, mais aussi de son grand engagement que nous avons pu observer pendant ces deux dernières années. Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et des représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance. Je voudrais aussi remercier M^{me} Passy Mubalama de la réalité qu'elle nous a dépeinte par rapport à la population dans l'est du pays, surtout la population féminine.

Qu'il me soit permis de reprendre les mots inspirants de Sarah Ntambwe, défenseuse des droits humains, devant le Conseil, durant la présidence suisse en octobre : « Le processus de paix est une porte d'espoir pour nous qui rêvons de vivre dans un monde où la musique des bombardements et les pleurs ne se feront plus entendre. » (S/PV.9742, p.24).

Ces mots résonnent comme un puissant appel à l'action, écho de ce que nous avons déjà perçu lors de la visite du Conseil de sécurité en République démocratique du

Congo. Pour concrétiser cet espoir, la Suisse s'est pleinement investie au cours des deux dernières années afin de promouvoir une résolution pacifique du conflit, renforcer la protection des civils, et défendre le respect du droit international. Dans cet esprit, j'aimerais mettre en avant trois points.

Premièrement, la Suisse continuera, au-delà de son mandat au Conseil, à soutenir les efforts régionaux pour trouver des solutions politiques au conflit et renforcer la participation des femmes. Nous saluons les avancées du processus de Luanda, ainsi que l'annonce de la tenue d'un sommet tripartite le 15 décembre. L'inclusion de la vision des acteurs et actrices locaux demeure une nécessité pour mettre fin aux conflits. La signature récente du concept des opérations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda constitue une étape importante. Cependant, des mesures concrètes doivent suivre sans délai pour instaurer la confiance. Nous réaffirmons la nécessité que le Rwanda retire immédiatement ses troupes de la République démocratique du Congo et cesse tout soutien au Mouvement du 23 mars (M23). Parallèlement, la République démocratique du Congo doit intensifier ses efforts pour neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda et cesser toute coopération avec ce groupe.

Deuxièmement, la situation sécuritaire et humanitaire alarmante dans l'est de la République démocratique du Congo doit cesser au plus vite. Nous l'avons entendu, dans les camps de déplacés de l'est de la République démocratique du Congo, déjà surpeuplés, les populations subissent une insécurité accrue, des violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que des conditions de vie insoutenables. Malgré le cessez-le-feu annoncé le 4 août, les affrontements persistent, exacerbant les souffrances des civils. La Suisse est particulièrement préoccupée par l'expansion territoriale continue du M23 dans le Nord-Kivu, marquée par l'établissement d'une administration parallèle. Nous condamnons les attaques indiscriminées des groupes armés tels que les Forces démocratiques alliées, la Coopérative pour le développement du Congo et Zaïre. Il est essentiel que l'attention portée au M23 ne fasse pas oublier les victimes des violences en Ituri et ailleurs et que la reddition des comptes soit assurée.

Troisièmement, malgré un contexte difficile, nous continuerons à soutenir la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour qu'elle puisse jouer un rôle central dans la protection des civils. La Mission ne peut remplir pleinement son mandat que si les attaques et entraves régulières à son égard cessent, telles que le

brouillage des communications signalé dans le Nord-Kivu et les campagnes de désinformation. Par ailleurs, nous appelons toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à garantir la sûreté et la sécurité du personnel onusien et humanitaire.

Enfin, la Suisse soutient pleinement le renouvellement du mandat de la MONUSCO, avec une priorité maintenue sur la protection des civils. Suite au désengagement de la Mission du Sud-Kivu, il est crucial d'en tirer des enseignements concrets pour éviter tout vide sécuritaire fragilisant davantage la région. Dans cette perspective, la Suisse continuera de promouvoir un dialogue inclusif entre la République démocratique du Congo, la MONUSCO et la société civile afin d'aligner le processus de désengagement sur les besoins des populations locales.

Les Congolaises et les Congolais doivent pouvoir vivre dans la paix, la dignité et la sécurité, et leurs aspirations doivent rester au centre des priorités du Conseil. La Suisse appelle les membres du Conseil de sécurité ainsi que les États de la région à demeurer unis dans la quête d'une paix juste et durable en République démocratique du Congo. Depuis plus de 60 ans, la Suisse et sa coopération internationale sont présentes dans la région des Grands Lacs. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts aux côtés des autorités et du peuple congolais, tant à Kinshasa que dans l'est du pays, pour soutenir les processus de paix et contribuer à un développement durable.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Keita et M^{me} Mubalama de leurs exposés. Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M^{me} Thérèse Kayikwamba Wagner, ainsi que des représentants du Rwanda et de l'Angola, à la présente séance. À la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2024/863) et de l'évolution de la situation sur le terrain, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, il est essentiel de consolider la dynamique en faveur d'un règlement politique. La signature de l'accord de cessez-le-feu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda est un pas important vers l'apaisement de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. La Chine se félicite de l'adoption d'un concept d'opérations par les Ministres des affaires étrangères des deux pays en vue de la mise en œuvre de cet accord et de la mise en service d'un mécanisme de vérification ad hoc. Nous savons gré au Président angolais Lourenço de continuer d'exercer ses bons offices dans le cadre du processus de Luanda. Il est dans l'intérêt à long

terme de tous les pays de la région de régler les différends par le dialogue et de développer des relations amicales et de bon voisinage. Nous engageons la République démocratique du Congo et le Rwanda à renforcer la dynamique du dialogue et la confiance mutuelle, et à mettre effectivement en œuvre l'accord de cessez-le-feu. La communauté internationale doit soutenir les efforts de médiation des pays et organisations de la région et fournir une assistance constructive pour la mise en œuvre de l'accord.

Deuxièmement, il est essentiel de surmonter les difficultés humanitaires et les problèmes de sécurité du pays. Récemment, certains groupes armés de l'est de la République démocratique du Congo ont violé à maintes reprises l'accord de cessez-le-feu, faisant des victimes parmi les civils innocents. La Chine exhorte de nouveau tous les groupes armés à respecter l'accord de cessez-le-feu, à renoncer immédiatement à la violence et à déposer les armes. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et d'autres entités des Nations Unies peuvent continuer d'aider la République démocratique du Congo à mettre en œuvre des projets de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à renforcer le contrôle des armes légères et de petit calibre et à rétablir la stabilité. La Chine est prête à apporter son soutien à cet égard. La communauté internationale, en particulier les donateurs traditionnels, doit accorder une attention particulière à la crise des déplacements en République démocratique du Congo et à la propagation de maladies infectieuses telles que la variole simienne, ainsi qu'à la question de l'insécurité alimentaire, et elle doit augmenter le financement de l'action humanitaire pour soulager la détresse de la population.

Troisièmement, il sera impératif de planifier l'ère post-MONUSCO. La MONUSCO a achevé son retrait du Sud-Kivu, et l'ONU soutient les efforts de consolidation de la paix qui y sont faits pour consolider les acquis de la transition. La Chine reconnaît les progrès accomplis. Nous encourageons le Secrétaire général à faire un bilan complet de la première phase de retrait, à renforcer la communication avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à simplifier progressivement le mandat de la MONUSCO et à faire avancer le processus de retrait de manière ordonnée en fonction de la situation sur le terrain. Les entités des Nations Unies et les partenaires internationaux doivent apporter un soutien plus concret au Gouvernement de la République Démocratique du Congo afin qu'il puisse assumer ses responsabilités en matière de sécurité, créer des conditions favorables

au retrait éventuel de la MONUSCO et prévenir tout vide sécuritaire.

La Chine se félicite de la récente prorogation du mandat de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo. Nous soutenons le renforcement de la coordination et de la complémentarité entre la MONUSCO et la Mission de la SADC et soulignons la nécessité de créer des synergies pour éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. Le Conseil discute actuellement du renouvellement du mandat de la MONUSCO et de la planification des tâches de la Mission pour la prochaine phase. La Chine est prête à participer de manière constructive aux consultations pertinentes. Entre-temps, nous sommes favorables à ce que la MONUSCO, sous la direction de la Représentante spéciale Keita, continue de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, pour son exposé et pour la détermination avec laquelle elle dirige la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je remercie également M^{me} Mubalama pour son exposé. Je salue également la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et des représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Le Japon se félicite des efforts diplomatiques déployés par la République démocratique du Congo et le Rwanda pour faire avancer le processus de paix. Des mesures importantes ont été prises récemment pour mettre fin au conflit, qui affecte la population locale depuis des décennies. Le Japon salue les efforts de médiation de l'Angola, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un concept d'opérations pour les plans harmonisés de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda et le désengagement des forces, ainsi que la mise en place du mécanisme de vérification ad hoc renforcé pour surveiller le cessez-le-feu. Nous apprécions également le soutien accordé par la MONUSCO pour rendre ce mécanisme opérationnel.

Alors que ces efforts diplomatiques sont en cours, la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo reste désastreuse. Le Japon condamne toutes les actions des groupes armés qui menacent la population civile. Il les appelle à déposer les armes et à participer au Programme de désarmement, de

démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Nous demandons également à tous les États de s'abstenir d'apporter un quelconque soutien aux groupes armés, y compris au Mouvement du 23 mars. Le Japon appelle tous les gouvernements de la région à contrôler le flux d'armes légères et de petit calibre (ALPC) de manière responsable, compte tenu de leur impact considérable sur la sécurité et l'aide humanitaire. À cet égard, le Japon se félicite de la tenue d'un forum régional sur les ALPC à Goma, du 8 au 10 octobre. Dans ce contexte, le mandat de protection des civils de la MONUSCO reste essentiel. Le déploiement de la Mission de la SADC est également apprécié, car il contribue à créer un environnement propice à la mise en œuvre des efforts de paix régionaux en cours. Nous sommes encouragés par le renforcement de la coordination entre la MONUSCO et la Mission de la SADC, conformément à la résolution 2746 (2024). Nous saluons également les efforts consentis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de mettre en œuvre la feuille de route provinciale pour la transition au Sud-Kivu. Un alignement étroit entre la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les principaux partenaires régionaux et internationaux est essentiel pour instaurer une paix et une stabilité durables.

On ne soulignera jamais assez l'importance de la protection des civils dans le contexte du conflit en République démocratique du Congo. Le Japon rappelle que la responsabilité première en la matière incombe à la Police nationale congolaise. Par l'intermédiaire de son organisme d'exécution de l'aide publique au développement, l'Agence japonaise de coopération internationale, le Japon a soutenu l'institutionnalisation de la police de proximité et la formation de la police à Kinshasa et a étendu cette expérience à la province du Tanganyika, où 120 agents suivent actuellement une formation dispensée par l'Organisation internationale pour les migrations en collaboration avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Cet appui contribuera à renforcer l'état de droit et à prévenir la résurgence des conflits.

Le Japon reconnaît le rôle important de la MONUSCO dans l'instauration de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo. Nous participerons de manière constructive au débat sur la prorogation du mandat de la Mission jusqu'à la fin de notre mandat actuel au Conseil de sécurité, à la fin de l'année. Le Japon continuera à soutenir les efforts de consolidation de la paix en République démocratique du Congo afin de garantir la sécurité humaine et de faire en sorte que chaque individu ait la possibilité et le choix de réaliser son potentiel.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, pour son exposé complet, et je renouvelle notre plein soutien au rôle essentiel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la protection des civils. Je tiens également à remercier M^{me} Mubalama pour son témoignage passionné et pour ses recommandations. Je souhaite la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à S.E. la Ministre Kayikwamba Wagner et aux représentants du Rwanda et de l'Angola.

Tout en étant encouragés par les mesures positives prises pour parvenir à une paix durable, nous restons préoccupés par l'aggravation des conditions de sécurité et de la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Les attaques meurtrières des groupes armés, notamment le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo, continuent d'infliger des souffrances incessantes aux civils. L'expansion territoriale du M23 et le contrôle administratif qu'il exerce sur les zones occupées, y compris la nomination d'administrateurs locaux, sont profondément alarmants. La Slovénie condamne fermement ces actions et appelle tous les groupes armés à se désarmer et à se retirer. La violence a exacerbé l'une des plus importantes crises de déplacement au monde. Elle a aggravé l'insécurité alimentaire et alimenté une hausse alarmante des violences sexuelles et fondées sur le genre, comme nous venons de l'entendre ce matin. Les auteurs de ces actes doivent être tenus responsables.

Nous appelons toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et à faciliter un accès humanitaire sûr et sans entrave. La Slovénie condamne avec force toute violence, menace ou intimidation contre des travailleurs humanitaires et insiste sur la nécessité urgente de protéger les opérations qu'ils mènent afin de fournir une aide vitale. La Slovénie réitère également son appel à tous les États pour qu'ils cessent de soutenir les groupes armés, y compris le M23 et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Nous sommes particulièrement préoccupés par la présence militaire non autorisée en République démocratique du Congo et nous demandons instamment au Rwanda de retirer complètement ses forces. Nous appelons au plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Nous saluons les initiatives diplomatiques régionales visant à parvenir à une résolution politique durable, en particulier dans le cadre du processus de Luanda. La Slovénie exprime sa gratitude au Président angolais Lourenço pour son leadership, son dévouement et son engagement continu en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. Nous réaffirmons notre soutien au processus de Luanda et de Nairobi, en mettant l'accent sur la participation pleine et entière des femmes et l'engagement actif des jeunes dans ces efforts. Nous appelons la République démocratique du Congo et le Rwanda à adhérer pleinement à l'accord de cessez-le-feu. Les rapports faisant état de violations du cessez-le-feu sont préoccupants. La mise en oeuvre du mécanisme de vérification ad hoc renforcé est une étape clé, tout comme l'accord sur le concept d'opérations, y compris la neutralisation des FDLR et le désengagement des forces. Nous félicitons les deux pays – la République démocratique du Congo et le Rwanda – pour ces mesures importantes. Il faut faire fond sur ces réalisations. Le sommet présidentiel annoncé est une occasion importante et sans précédent de faire avancer ces efforts. Un engagement politique et diplomatique soutenu pour s'attaquer aux causes profondes des conflits est essentiel. C'est une condition préalable à la stabilité et à la sécurité à long terme.

Le rôle de la MONUSCO reste indispensable. Ses efforts en matière de protection des civils, de soutien aux mécanismes régionaux et de maintien de la paix et de la sécurité sont d'une importance capitale. La Slovénie salue le leadership de la Représentante spéciale Keita et le travail du personnel de la MONUSCO, qui continue d'opérer dans des conditions difficiles. Cependant, des rapports faisant état de restrictions à la liberté de circulation de la MONUSCO et d'incidents de brouillage du GPS compromettent à la fois l'efficacité de la Mission et la sécurité de son personnel. La Slovénie appelle toutes les parties à assurer le plein respect du mandat de la MONUSCO et à créer un environnement propice à ses opérations.

Le soutien de la MONUSCO à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo est un élément important de l'appui aux efforts qui sont menés dans la région aux fins de la stabilité et de la protection des civils. Nous soulignons l'importance d'une coordination efficace entre la MONUSCO et la Mission de la SADC, ainsi que du respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

Pour terminer, nous exhortons la République démocratique du Congo et le Rwanda à poursuivre

avec détermination leur quête de paix et à tirer parti des possibilités offertes par le dialogue régional et le soutien international.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana.

Nous remercions M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de son exposé instructif et de l'efficacité avec laquelle elle dirige de la Mission. Nous prenons note de la contribution de M^{me} Passy Mubalama, fondatrice de l'association Actions et initiatives de développement pour la protection de la femme et de l'enfant. Nous saluons chaleureusement la présence de S. E. M^{me} Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo, et des représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance. Nous donnons acte de la récente visite effectuée en Angola, en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Rwanda par la Présidente en compagnie des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et nous les remercions de leurs efforts.

La frustration et la détresse ressenties par la population de l'est de la République démocratique du Congo sont palpables et compréhensibles. Il est donc indispensable que la communauté internationale continue de soutenir le processus de paix et le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour remédier aux multiples problèmes qui compromettent la stabilité du pays.

Comme tenu de ces éléments, je voudrais souligner quelques points majeurs.

Premièrement, nous réaffirmons notre soutien sans faille à l'accord de cessez-le-feu conclu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous nous félicitons des résultats de la sixième réunion ministérielle qui s'est tenue à Luanda, notamment l'approbation du concept des opérations en lien avec les plans harmonisés pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et le désengagement des forces, dans le cadre des efforts de médiation du Président de l'Angola, João Lourenço. Il s'agit d'une étape cruciale vers le

règlement, grâce au processus de Luanda, de la crise qui sévit depuis longtemps dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous saluons également la conclusion de la sixième réunion ministérielle, qui souligne la nécessité de poursuivre les négociations sur les aspects restants du projet d'accord, tel que présenté par le Président João Lourenço, et son initiative tendant à l'organisation d'un sommet au plus haut niveau politique le 15 décembre. Le lancement du mécanisme de vérification ad hoc renforcé est capital non seulement pour la surveillance du cessez-le-feu, mais aussi pour venir en complément des efforts qui sont faits en faveur de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous appuyons pleinement la demande d'assistance à cet égard adressée par l'Angola à la MONUSCO, et nous nous félicitons de la signature du mémorandum d'accord entre la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, et le Ministre angolais des relations extérieures, S. E. M. Tété António.

Deuxièmement, alors que les efforts de médiation entre la République démocratique du Congo et le Rwanda se poursuivent dans le cadre du processus de Luanda, les trois membres africains du Conseil et le Guyana demeurent profondément préoccupés par la poursuite de l'offensive du Mouvement du 23 mars (M23) en violation du cessez-le-feu. Nous reconnaissons que la question de la prolifération des groupes armés est un aspect central du processus de paix en République démocratique du Congo, et nous engageons tous ceux qui apportent un soutien extérieur aux différents groupes armés à cesser de le faire. Nous condamnons fermement les actions de tous les groupes armés et, tout particulièrement, l'expansion territoriale du M23, y compris la création d'administrations parallèles dans des zones minières, en particulier dans le site minier de Rubaya. Nous condamnons également toute forme de soutien apporté à d'autres groupes armés, y compris les FDLR, les Forces démocratiques alliées et la milice Wazalendo dans le Nord-Kivu. Nous préconisons la redynamisation du processus de Nairobi, car la présence de plus de 200 groupes armés en République démocratique du Congo constitue une grave menace non seulement pour le pays, mais aussi pour la stabilité dans toute la région des Grands Lacs.

Troisièmement, nous exprimons notre appui constant à l'action de la MONUSCO, et nous exhortons toutes les parties à respecter le mandat de la Mission. Nous demeurons alarmés par les restrictions persistantes qui entravent la liberté de circulation de la MONUSCO et la mise en œuvre des activités prescrites, et nous demandons que l'on permette à la MONUSCO de s'acquitter de son mandat sans entrave. Nous exprimons notre soutien

à la coordination entre la MONUSCO et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, conformément à la résolution 2746 (2024), dans le cadre des efforts visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région, et nous exhortons la MONUSCO à la poursuivre.

Enfin, nous exprimons notre vive inquiétude quant à la protection des civils en République démocratique du Congo. Nous exhortons toutes les parties à assurer la sûreté et la sécurité des civils innocents et à respecter pleinement le droit international humanitaire.

Pour terminer, nous invitons tous les membres du Conseil de sécurité à participer de manière constructive aux prochaines discussions sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Bintou Keita, de son exposé. Nous avons écouté attentivement la déclaration de la représentante de la société civile, M^{me} Passy Mubalama. Nous saluons la participation à la présente séance de M^{me} Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo, et des représentants du Rwanda et de l'Angola.

Nous voudrions commencer notre intervention aujourd'hui en saluant la dynamique positive et les résultats des négociations menées dans le cadre du processus de Luanda. Nous notons en particulier le rôle personnel joué par le Président de l'Angola, João Lourenço. Nous sommes convaincus qu'un dialogue direct et franc, dans le cadre des efforts de médiation de l'Angola, offre aux parties prenantes une réelle possibilité de trouver une solution politique durable et viable à la crise. Dans ce sens, nous plaçons beaucoup d'espoir dans la rencontre entre les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda prévue à la fin de la semaine.

Dans le même temps, nous tenons à réaffirmer qu'il importe de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à tout lien entre l'État et les groupes armés illégaux. Il est évident que sans ces mesures, il ne sera pas possible de parvenir à un accord durable et à long terme sur le règlement de l'ensemble des problèmes qui minent l'est de la République démocratique du Congo.

À cet égard, nous considérons qu'il est plus que jamais nécessaire de relancer le processus de Nairobi sous les auspices de la Communauté de l'Afrique de l'Est ou de

lancer des initiatives régionales similaires pour trouver des solutions aux questions sensibles liées à la présence des groupes armés illégaux. Nous sommes convaincus que les contingents de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) continueront de contribuer directement aux efforts panafricains visant à stabiliser la situation. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'assistance fournie par l'ONU aux forces de la SADC, conformément à la résolution 2746 (2024), joue un rôle important pour que soient créées sur le terrain les conditions de succès de l'action diplomatique.

Nous soutenons l'action menée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et son équipe dirigeante pour garantir la paix et protéger les civils. Nous exprimons notre profonde gratitude aux Casques bleus et aux pays qui fournissent des contingents.

En ce qui concerne la définition des étapes qui suivront le retrait complet de la Mission du Sud-Kivu, nous pensons qu'il est nécessaire, avant tout, de tout faire pour éviter un vide sécuritaire. Nous partageons l'avis de nos collègues sur l'importance de prendre en compte l'évolution de la situation sur le terrain et de prendre des décisions flexibles et équilibrées. Le processus de retrait de la Mission doit être mené de manière progressive et responsable, en tenant compte de la capacité des autorités congolaises à assumer la responsabilité du maintien de l'ordre et de la sécurité sur le terrain. Le processus de retrait de la MONUSCO ne doit pas être précipité.

Dans le même temps, il importe que le Conseil de sécurité reçoive toutes les informations nécessaires pour adapter le mandat de la Mission à la situation actuelle. En ce sens, nous ne soulignerons jamais assez la position officielle clairement exprimée par l'État hôte. Nous espérons également que le Secrétariat de l'ONU, en coordination avec Kinshasa, présentera ses recommandations au Conseil sur d'autres paramètres de la transition.

En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie continuera de contribuer aux efforts visant à régler la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous sommes favorables au règlement de tous les conflits exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques, en tenant compte des intérêts fondamentaux de toutes les parties prenantes. Les habitants de la région et, surtout, la population civile de la République démocratique du Congo, méritent que la paix et la stabilité tant attendues reviennent dans leurs pays.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, et M^{me} Passy Mubalama de leurs exposés éclairants. Je salue la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et des représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Alors que Malte examine la situation en République démocratique du Congo pour la dernière fois en tant que membre du Conseil, nous reconnaissons qu'un certain nombre de nouveaux faits marquants sont intervenus. Nous avons été témoins de l'évolution des conditions de sécurité dans toute la République démocratique du Congo et dans le cadre de la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris l'achèvement de son retrait du Sud-Kivu et son appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, dans le Nord-Kivu. L'accord de cessez-le-feu conclu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, grâce à la médiation du Président angolais Lourenço, constitue une avancée notable. Nous nous félicitons du lancement du mécanisme de vérification ad hoc renforcé et de la signature d'un mémorandum d'accord en vue de sa mise en œuvre. Nous apprécions également à sa juste valeur le rôle joué par la MONUSCO dans le cadre de ces efforts.

Pourtant, malgré des efforts considérables déployés à tous les niveaux, les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo continuent de se détériorer à un rythme alarmant. Des groupes armés, tels que les Forces démocratiques alliées, la Coopérative pour le développement du Congo et le groupe Zaïre/FPAC, continuent de commettre de graves violations et exactions dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous condamnons ces actions et exhortons ces groupes à déposer les armes. L'expansion territoriale du Mouvement du 23 mars (M23) reste très préoccupante. Les avancées territoriales du groupe et la désignation d'administrateurs dans les zones qu'il contrôle constituent des violations flagrantes de la souveraineté de la République démocratique du Congo. Malte condamne catégoriquement ces actions. Nous réaffirmons que tout appui extérieur apporté au M23 et à d'autres groupes armés opérant dans le pays doit cesser immédiatement. Cela vaut également pour la présence de forces militaires étrangères en République démocratique du Congo. Les ressources naturelles du pays doivent rester sous son contrôle.

Malte réaffirme son appui indéfectible au Groupe d'experts qui épaulé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Grâce à ses enquêtes rigoureuses, il continue de fournir au Conseil des analyses importantes et impartiales.

Malte est par ailleurs préoccupée par le brouillage et l'usurpation récurrents du système GPS qui perturbent les opérations de la MONUSCO, y compris les actes qui ont entraîné la suspension d'opérations de vol critiques. Ces actions entravent également la fourniture de l'aide par les acteurs humanitaires et rendent l'accès plus difficile. L'aide destinée aux personnes qui en ont le plus besoin est retardée. Ces entraves délibérées sont inacceptables et doivent cesser. Nous demandons l'application sans délai du principe de responsabilité à cet égard.

Le dernier rapport (S/2024/863) met en lumière la crise humanitaire dévastatrice au Nord-Kivu, où les personnes déplacées sont prises au piège dans des zones militarisées, victimes d'actes de violence et privées de leur dignité humaine. Nous déplorons l'augmentation des violences sexuelles et fondées sur le genre. Comme les intervenantes nous l'ont dit aujourd'hui, les femmes et les filles sont exposées quotidiennement à des risques de viol et de violence sexuelle.

Au cours de la visite que le Comité des sanctions a effectuée à Goma le mois dernier, nous avons recueilli des témoignages de première main sur le niveau élevé de violence. Personne n'est à l'abri, surtout pas les enfants, les jeunes filles et les femmes, qui acceptent cette violence comme une fatalité sinistre pour protéger leurs familles. Ces souffrances ne sauraient être banalisées ; il faut y mettre fin. Ce qui est particulièrement triste, c'est que certains déplacés pensent que raconter leur expérience personnelle se résume à des « vains mots », car rien ne changera. Nous ne pouvons pas tolérer que ces souffrances soient passées sous silence.

Les violations du droit international humanitaire, y compris les attaques contre les travailleurs humanitaires, ont atteint des niveaux très préoccupants. Cela est inacceptable. En ce qui concerne les mesures de protection de l'enfance, Malte se félicite de l'appui apporté par la MONUSCO aux efforts déployés par les Forces armées de la République démocratique du Congo pour vérifier l'âge des candidats à un recrutement dans les forces armées et exclure les enfants. Nous renouvelons notre appel à la mise en place de mécanismes solides en matière de protection de l'enfance, en particulier dans les contextes de transition, et nous encourageons vivement à ce que

les enseignements tirés du Sud-Kivu guident les transitions futures.

Nous saluons également le rôle crucial que joue la MONUSCO pour ce qui est d'appuyer les autorités dans le cadre de la réforme du système judiciaire et du secteur de la sécurité. Comme il est demandé dans la résolution 2594 (2021), il faut veiller à prévoir une analyse et des compétences techniques concernant les questions de genre dans tous les aspects de la transition de la MONUSCO afin de veiller à ce que les besoins des femmes soient pleinement intégrés de manière priorisée et échelonnée dans toutes les phases de la transition.

Alors que le Conseil s'apprête à entamer les négociations sur la prorogation du mandat de la MONUSCO, Malte entend mettre l'accent sur le renforcement de la protection des civils, la mise en place des mesures robustes en matière de protection de l'enfance et la priorisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, Malte continuera de plaider en faveur d'un engagement sincère de toutes les parties en faveur du processus de Luanda, notamment par la mise en place d'une instance d'experts sur les questions de genre et par la participation véritable des femmes en tant que médiatrices. Cela est important pour appuyer l'action politique régionale en cours et pour revitaliser le processus de Nairobi. Malte reste résolument déterminée à promouvoir la paix et la stabilité pour le peuple congolais.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, et M^{me} Mubalama de leurs exposés d'aujourd'hui. Je salue la participation à la présente séance de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M^{me} Kayikwamba Wagner, ainsi que des représentants du Rwanda et de l'Angola.

Le Royaume-Uni se félicite de la collaboration continue entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour faire face au conflit dans l'est du pays. Nous collaborons étroitement avec nos collègues du Conseil en vue d'adopter un mandat qui réponde pleinement à la nécessité de protéger les civils, de faciliter les activités humanitaires et de promouvoir des activités de consolidation de la paix de plus grande envergure.

Le Royaume-Uni est gravement préoccupé par les informations faisant état de l'usurpation et du brouillage du système GPS et de la présence de missiles sol-air dans

le Nord-Kivu, ainsi que par les restrictions imposées aux déplacements de la MONUSCO par le Mouvement du 23 mars (M23), qui empêchent la relève des contingents et l'acheminement de fournitures essentielles. Nous continuons d'appeler toutes les parties au conflit à cesser toute entrave à l'action de la MONUSCO, ce qui fait obstacle à la pleine exécution du mandat fixé par le Conseil.

Plus de 250 000 personnes ont été déplacées depuis le mois d'août en raison de l'expansion territoriale illégale du M23 dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous appelons à nouveau au plein respect de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et condamnons une fois de plus les actions de tous les groupes armés.

La situation humanitaire reste catastrophique : plus de 7 millions de personnes ont été déplacées et un nombre inacceptable de civils sont touchés par les maladies, l'insécurité alimentaire, les violences sexuelles et l'absence de services de base. Le manque d'accès aux populations vulnérables aggrave les difficultés rencontrées par les acteurs humanitaires. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le droit international, à donner la priorité au bien-être des civils et à garantir aux acteurs humanitaires l'accès nécessaire.

Enfin, le Royaume-Uni se félicite vivement des efforts de médiation que l'Angola continue de déployer et de l'engagement personnel du Président Lourenço en faveur du processus de Luanda. Nous nous réjouissons des progrès réalisés récemment et de l'accord conclu par les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur un concept d'opérations. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de leadership, à dialoguer de bonne foi et à honorer leurs engagements.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, de son exposé d'aujourd'hui et, plus important encore, de son leadership ferme et efficace de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je remercie également M^{me} Mubalama de son exposé poignant et de la force avec laquelle elle fait entendre la voix des femmes, des enfants et des victimes de cet horrible conflit. Je tiens aussi à saluer le retour au Conseil de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et

je la remercie de son exposé. Je salue la participation des Représentants permanents du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de collaborer avec les autres membres du Conseil en vue de la prorogation du mandat de la MONUSCO. Alors que les groupes armés continuent de déstabiliser l'est de la République démocratique du Congo, il est indispensable que les autorités congolaises exploitent tous les outils, y compris la MONUSCO, pour protéger leur population et l'intégrité territoriale de leur pays. Nous apprécions donc le soutien continu du Gouvernement congolais à la MONUSCO et son point de vue, à la fois sur le renouvellement de la Mission et sur la nécessité d'une approche progressive et souple en ce qui concerne son retrait. À l'heure actuelle, la MONUSCO reste bien placée pour faire ce que les missions de maintien de la paix font le mieux, à savoir créer des conditions favorables aux processus de paix et protéger les civils en attendant.

Au cours de l'année à venir, la Mission continuera de jouer un rôle important dans l'appui au processus de Luanda, y compris le mécanisme de vérification ad hoc renforcé, désormais opérationnel, et les pourparlers diplomatiques entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, tous deux rendus possibles par le leadership solide de l'Angola. Nous demandons instamment aux deux parties de respecter le cessez-le-feu et d'ordonner aux groupes armés qui leur sont affiliés de faire de même. À cet égard, nous sommes alarmés par les récentes violations du cessez-le-feu commises par le Mouvement du 23 mars (M23) sous prétexte de mener des opérations défensives, avec l'appui des troupes de la Force de défense rwandaise (FDR). Il faut mettre fin à ces actions, tout comme à leur appui par la FDR. Le Rwanda et la République démocratique du Congo se sont mis d'accord sur ce qu'il convient de faire. La République démocratique du Congo doit prendre des mesures contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda et cesser de les soutenir. Le Rwanda doit retirer ses plus de 4 000 soldats du territoire de la République démocratique du Congo et cesser d'appuyer le M23. En outre, la MONUSCO doit être autorisée à s'acquitter de son mandat. Nous demandons au Rwanda de retirer immédiatement ses systèmes de missiles sol-air du Nord-Kivu et de cesser de brouiller les signaux GPS. En raison de ces obstacles, les avions de la MONUSCO sont restés cloués au sol, sans parler du fait que ces incidents mettent en danger la vie du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire, ainsi que d'innombrables civils.

En outre, le personnel de la MONUSCO doit pouvoir opérer sans être menacé par le M23, qui limite les déplacements de la Mission, la relève des contingents et le réapprovisionnement. Nous appelons également les forces bilatérales ougandaises à faire en sorte que la brigade d'intervention de la force de la MONUSCO puisse se déplacer librement et mener des opérations offensives unilatérales contre leur ennemi commun, Daech-République démocratique du Congo, également connu sous le nom de Forces démocratiques alliées. La MONUSCO peut et doit tirer parti du mandat unique de la brigade d'intervention de la force pour neutraliser les forces de Daech-République démocratique du Congo. Pour cela, nous avons besoin que les pays qui fournissent des contingents à la brigade déploient des soldats qui sont prêts et disposés à mener à bien les tâches qui leur sont confiées.

Alors que la MONUSCO poursuit ses opérations essentielles, y compris ses efforts visant à protéger la vie des civils en Ituri, elle doit également continuer d'avancer sur la voie d'un retrait durable et responsable. Nous félicitons la MONUSCO et le Gouvernement congolais du travail accompli pour réviser les plans de désengagement afin qu'ils reflètent mieux les conditions sur le terrain, en particulier en ce qui concerne les risques auxquels sont exposés les civils. Le Conseil de sécurité doit continuer d'examiner ces plans au fur et à mesure qu'ils seront mis à jour et doit être tenu informé au moyen de rapports réguliers. Il faut que le public soit également informé de ces mises à jour. Nous encourageons les autorités congolaises à communiquer clairement ces changements, en ce qui concerne le rythme du retrait ou l'approche suivie. La confusion et l'ambiguïté ne font qu'alimenter la désinformation et la désinformation concernant le statut de la MONUSCO, ce qui risque de provoquer des troubles sociaux et même des actes de violence contre les soldats de la paix.

Enfin, nous nous félicitons que la MONUSCO dispense une formation aux dirigeants de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo sur les droits humains et d'autres domaines essentiels, comme l'autorise la résolution 2746 (2024). Nous demandons instamment à la MONUSCO de former en priorité le personnel de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et nous encourageons la Mission de la SADC à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ses troupes se conduisent conformément à la politique de tolérance zéro de l'ONU. De leur côté, les États-Unis sont favorables à ce que le niveau actuel d'appui à la

Mission de la SADC soit maintenu, alors que la résolution 2746 (2024) continue d'être mise en oeuvre.

Pour terminer, les progrès accomplis sur la voie de la paix grâce au processus de Luanda, grâce notamment au déploiement continu de la MONUSCO, peuvent permettre de mettre fin une fois pour toutes à la crise et aux souffrances généralisées qu'elle a entraînées. Nous devons travailler avec détermination pour nous montrer à la hauteur de la situation.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo.

M^{me} Kayikwamba Wagner (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit permis de féliciter les États-Unis pour leur présidence en ce mois de décembre et de saluer le leadership de S. E. M. António Guterres, Secrétaire général, ainsi que l'engagement remarquable de M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je remercie aussi M^{me} Mubalama pour son témoignage, qui nous a tous interpellés. Nous nous réunissons à un moment crucial, à la veille du renouvellement du mandat de la MONUSCO, pour faire le point sur une crise qui exige clarté et détermination. Et je compte sur ces délibérations pour traduire en actes l'urgence des défis qui nous concernent tous.

Le rapport du Secrétaire général (S/2024/863), du 28 novembre 2024, dont le Conseil est saisi, fait état d'une situation sécuritaire extrêmement préoccupante à l'est de la République démocratique du Congo. Les rapports d'experts mandatés par le Conseil ont confirmé des violations flagrantes de notre souveraineté. En effet, plus de 4 000 membres de la Force de défense rwandaise (FDR), présents illégalement sur notre territoire, mènent des offensives avec le soutien du Mouvement du 23 mars (M23). Ces actes constituent une agression planifiée et préméditée, en violation manifeste de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union africaine et des principes fondamentaux du droit international. Les conséquences sont accablantes.

Le massacre de Kishishe, le 29 novembre 2022, incarne les atrocités perpétrées, avec des exécutions sommaires et des viols infligés à des civils. Le bombardement du camp de déplacés internes de Mugunga

a causé la mort d'au moins 35 civils en mai, majoritairement des femmes et des enfants. Et hier encore, dimanche 8 décembre, l'école Bungeni à Luofu, dans le territoire de Lubero, a été bombardée. Ces violences ont conduit à des déplacements massifs. Près de trois déplacements sur quatre en République démocratique du Congo cette année sont liés au conflit avec le Rwanda et le M23, exacerbant une crise humanitaire déjà dramatique. Par ailleurs, des déplacements prémédités de civils, combinés à la nomination illégitime d'autorités coutumières et territoriales imposées par le M23, traduisent une volonté claire de redessiner la composition démographique des territoires sous leur contrôle. Ces pratiques, qui s'apparentent à une épuration ethnique, visent à établir un contrôle durable, tout en sapant les structures sociales et culturelles existantes et en exacerbant les tensions locales. Comme si cela ne suffisait pas, le Rwanda a également ciblé les forces de maintien de la paix de la MONUSCO et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Et pourtant, le Rwanda continue de qualifier tous ces actes de « mesures défensives ». Mais bombarder des camps de déplacés, occuper illégalement un territoire étranger et piller ses ressources naturelles n'a rien de défensif. Ce ne sont pas les discours du Rwanda qui définissent sa posture, mais ses actes.

Pour mettre fin à cette guerre, mon pays s'est engagé avec détermination dans le processus de Luanda, sous les auspices du Président angolais João Lourenço. Dans ce cadre, la République démocratique du Congo a pris l'engagement ferme de neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda, tel que prévu par le concept d'opérations adopté le 25 novembre à Luanda, dans lequel le Rwanda s'est engagé à retirer ses troupes du territoire souverain congolais. Le 5 novembre à Goma, les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Rwanda et moi-même avons lancé le mécanisme de vérification ad hoc renforcé, mandaté pour surveiller le cessez-le-feu entré en vigueur le 4 août. Composé de 18 experts angolais et de 3 experts congolais et rwandais respectivement, ce mécanisme représentait une étape clef dans la concrétisation des engagements pris. Or, depuis sa création, les experts rwandais n'ont jamais assumé leurs fonctions. Cela fait donc 34 jours que le fonctionnement de ce mécanisme est entravé, mettant en doute la volonté du Rwanda de respecter ses engagements. Pendant ce temps, le Rwanda et le M23 ont systématiquement continué de violer le cessez-le-feu, tout en paralysant délibérément le mécanisme pour échapper à toute responsabilité. Face à ces réalités alarmantes, il est impératif que le Conseil

reste mobilisé dans son soutien au processus de Luanda et exige des parties le respect de leurs engagements.

Dans cette optique, le renouvellement du mandat de la MONUSCO doit impérativement refléter la dimension régionale du conflit, tout en maintenant une approche conditionnelle et responsable pour son retrait progressif. Cela est essentiel pour répondre aux menaces transfrontalières et garantir qu'aucun vide sécuritaire ne soit laissé. La République démocratique du Congo salue à cet égard la résolution 2746 (2024), qui reconnaît le rôle central de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans la stabilisation régionale. La Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, mandatée dans ce cadre, constitue un pilier stratégique pour renforcer les efforts conjoints de protection des civils et de lutte contre les menaces transfrontalières.

Cependant, ces défis nécessitent une coordination encore plus étroite entre la MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Il est crucial que ce bureau, dont les attributions doivent être renforcées, assume un rôle central dans la gestion des dynamiques transfrontalières. Une telle évolution permettrait à la MONUSCO de centrer ses efforts sur des zones particulièrement critiques au Nord-Kivu et en Ituri, tout en assurant une réponse régionale intégrée et cohérente par l'ensemble du système des Nations Unies.

Le transfert progressif des responsabilités sécuritaires aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) devra s'accompagner d'une planification conjointe avec les équipes provinciales intégrées de transition et le Gouvernement congolais. De même, les organismes des Nations Unies doivent continuer d'assumer progressivement les responsabilités de développement et d'assistance humanitaire.

Enfin, la MONUSCO doit poursuivre son partenariat avec la République démocratique du Congo dans le contexte du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation en contribuant à ce que ces initiatives soient durables et transparentes. Le renouvellement de ce mandat représente donc une occasion cruciale de tirer les leçons des approches passées tout en répondant aux réalités actuelles. Une reconnaissance explicite des dimensions internationales du conflit, couplée à une transition coordonnée, permettra de consolider les acquis et de garantir que la MONUSCO laisse un héritage durable pour la paix et la sécurité.

Le Sud-Kivu offre un exemple concret des opportunités et des défis liés au retrait de la MONUSCO. Une mission d'évaluation conjointe en ce mois de décembre a révélé des avancées significatives : le déploiement efficace des FARDC, l'activation des bases transférées, et la mise en place de mécanismes d'alerte précoce pour protéger les civils. Ces résultats illustrent qu'un retrait responsable, lorsque les conditions sont réunies, peut renforcer la stabilité et la résilience des communautés. Cependant, des zones sensibles comme Kalehe et Fizi restent exposées aux menaces persistantes des groupes armés, exacerbant les risques de violations des droits humains. Ces défis soulignent l'importance d'une coordination étroite entre le Gouvernement congolais et ses partenaires. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo demeure fermement engagé à surmonter ces défis, mobilisant plus de 30 millions de dollars pour soutenir cette transition, en complément des 23 millions de dollars d'appui des Nations Unies. Cet engagement reflète notre détermination à renforcer l'autorité de l'État et à garantir une stabilisation durable des zones libérées.

Les enseignements tirés du Sud-Kivu orienteront la planification des prochains désengagements, avec un accent particulier sur l'évaluation des conditions locales, une coordination renforcée avec les FARDC, et un soutien accru aux initiatives communautaires pour assurer une transition fluide et durable. Les progrès réalisés au Sud-Kivu démontrent que, malgré les défis, des solutions peuvent émerger lorsque la volonté politique, la coopération internationale et l'engagement local convergent. Ces enseignements montrent que la paix et la stabilité sont possibles, mais qu'elles exigent un effort soutenu et une responsabilité partagée. La République démocratique du Congo demeure résolument engagée en faveur de la paix, en s'appuyant sur les principes du dialogue et du multilatéralisme. Cependant, cette quête de paix ne saurait se faire au détriment de notre souveraineté, de la sécurité de nos citoyens ou de la dignité de notre peuple.

Face aux défis persistants, une action collective et décisive est indispensable. Pour progresser vers une paix durable, nous appelons le Conseil à doter la MONUSCO des ressources nécessaires et proportionnées pour garantir pleinement l'exécution de son mandat, en particulier son rôle critique de protection des civils, de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de la réforme du secteur de la sécurité ; condamner et sanctionner les violations de la souveraineté de la République démocratique du Congo par le Rwanda, y compris les incursions militaires, le soutien au M23 et les attaques contre les civils et les forces de maintien de la paix ; reconnaître explicitement

la dimension régionale du conflit dans les paragraphes opérationnels du prochain mandat de la MONUSCO, afin de mieux répondre aux menaces transfrontalières, et ce en attendant l'amélioration du mandat de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ; engager un plan de désengagement séquencé et responsable pour la MONUSCO, adapté aux réalités locales et minimisant les risques dans les zones fragiles ; renforcer la coordination entre la MONUSCO, les FARDC et les mécanismes régionaux, afin de garantir une protection durable des civils et une stabilisation efficace des zones libérées ; et, enfin, garantir un suivi rigoureux et une redevabilité accrue dans le cadre du processus de Luanda, notamment à travers les mécanismes existants tels que le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Ces actions ne relèvent pas seulement d'une obligation morale. Elles sont essentielles pour garantir la stabilité et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Aujourd'hui, le Conseil a l'occasion et la responsabilité historique de prendre des mesures concrètes pour faire face à cette crise. La République démocratique du Congo attend un soutien clair et résolu pour restaurer la paix, protéger les populations civiles et préserver un ordre international fondé sur le droit et la souveraineté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Pour commencer, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence et de la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil. Je me félicite de la participation de l'honorable Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et du représentant de l'Angola. Je remercie les oratrices et orateurs précédents de leurs contributions ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Bintou Keita, de son exposé. Je remercie également l'intervenante issue de la société civile, M^{me} Passy Mubalama.

La région des Grands Lacs d'Afrique possède un immense potentiel, nourri par des communautés dynamiques interconnectées, des liens culturels et d'immenses possibilités de croissance. Toutefois, le conflit actuel, alimenté par des groupes armés locaux et étrangers, continue de fragiliser ce potentiel. L'instauration d'une paix durable est essentielle pour la stabilité de la République démocratique du Congo, de ses voisins et de l'ensemble de la région. Pour cela, il faut aller au-delà des récits

simplifiés à l'extrême et s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Réduire ce conflit à une hostilité entre Africains détourne l'attention de sa complexité et du rôle que jouent les différents acteurs impliqués. Il ne s'agit pas d'un problème entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, mais d'une crise multiforme qui exige une compréhension nuancée et une action coordonnée de la part de la communauté internationale. Les initiatives régionales telles que celles menées par l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs jouent un rôle essentiel dans la promotion du dialogue pour la paix et la coopération. Le Rwanda est attaché à ces initiatives et estime que des efforts collectifs menés au niveau régional, ainsi que le soutien international, sont essentiels pour remédier aux causes profondes du conflit dans notre région.

Dans le but de trouver une solution durable au conflit en cours dans la région, le dernier sommet de la Communauté de l'Afrique de l'Est a reconnu la nécessité d'harmoniser les deux processus de paix, à savoir le processus de Luanda et le processus de Nairobi. Cette décision a été prise afin de garantir une solution viable pour toutes les parties concernées. Le Rwanda espère que le Conseil appuiera les efforts régionaux et s'efforcera d'éviter la mise en place d'instances parallèles susceptibles de compliquer la situation et de compromettre les perspectives d'une solution unifiée et durable.

Le Rwanda a pris note du rapport du Secrétaire général (S/2024/863) et s'associe aux membres du Conseil pour déplorer l'ampleur des souffrances humaines et la crise humanitaire croissante provoquées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Toutefois, le rapport présente des lacunes majeures, qui ont des répercussions sur la qualité des délibérations du Conseil, et nuit aux efforts en faveur de la paix à laquelle nous aspirons tous. Le ton et la teneur du rapport donnent l'impression que le Mouvement du 23 mars (M23) est à l'origine du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Certains membres du Conseil se sont appuyés sur ce discours pour rejeter la faute sur ce groupe. Le conflit trouve son origine dans la marginalisation des communautés minoritaires, notamment les Tutsis congolais, dans l'est de la République démocratique du Congo. L'interprétation erronée par certains membres du Conseil des causes profondes du conflit ne fait que renforcer l'intransigeance de la République démocratique du

Congo quant à la recherche d'une solution politique viable à ce conflit.

Le rapport ne reconnaît pas pleinement que la paix règne davantage dans les zones contrôlées par le M23 que dans celles aux mains de la coalition dirigée par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui est composée, entre autres, des forces burundaises, des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) génocidaires, de groupes armés tels que les Nyatura, les Wazalendo et la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO), ainsi que de mercenaires européens. En effet, il fait état de certaines des atrocités commises par cette coalition et fournit des informations à leur sujet. Il est très préoccupant que le rapport passe complètement sous silence les meurtres, le nettoyage ethnique, les déplacements forcés, le déni des droits inhérents des citoyens et les discours de haine visant les Congolais parlant le kinyarwanda, en particulier les Tutsis congolais. Des centaines de milliers de Congolais rwandophones ont été déplacés et contraints de se réfugier à jamais dans les pays voisins. C'est la raison d'être du M23, qui se bat pour défendre leurs droits.

De surcroît, il n'est pas fait mention des douloureuses pertes en vies humaines, en habitations, en bétail et en moyens de subsistance causées par les bombardements aveugles à l'artillerie lourde sur des zones peuplées effectués par les FARDC, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, les forces burundaises et les mercenaires européens, principalement dans les régions de Masisi, de Rutshuru et de Nyiragongo. Les zones prises pour cible sont essentiellement celles peuplées de Congolais parlant le kinyarwanda. Le silence assourdissant du rapport sur le sort des Congolais parlant le kinyarwanda, qui sont confrontés à un nettoyage ethnique, risque d'entacher de manière indélébile la réputation de certains des acteurs les plus puissants du Conseil de sécurité, qui ont choisi de servir leurs intérêts nationaux en République démocratique du Congo au détriment des femmes, des enfants et des minorités persécutés. Nous sommes convaincus que ces acteurs sont capables à la fois de protéger leurs propres intérêts et de plaider la cause des personnes en proie à la persécution et au nettoyage ethnique. Le droit international humanitaire et la morale exigent que nous prenions la défense de ces minorités.

Les conditions de sécurité en Ituri et à Beni et l'ampleur des atrocités, des violations des droits humains et des pertes en vies humaines causées par les Forces démocratiques alliées (ADF) et la Coopérative pour le

développement du Congo (CODECO) sont bien étayées par des éléments de preuve, mais, pour une raison ou pour une autre, elles ne sont pas suffisamment signalées. Les ADF et la CODECO sont à elles seules responsables des pires atrocités et violations des droits humains. La situation en Ituri et à Beni est extrêmement sombre, mais les délibérations du Conseil donnent l'impression que le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo se concentre surtout dans le Nord-Kivu et autour de la région de Goma. Je voudrais souligner que plus de 250 groupes armés nationaux et 14 groupes armés étrangers, mentionnés dans un rapport officiel publié en décembre 2023 par le Gouvernement congolais sur le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, sont au cœur du conflit et de l'insécurité qui ravagent l'est de la République démocratique du Congo. Ce problème doit être traité de manière globale.

La principale préoccupation du Rwanda est la coalition formée par les FARDC et les FDLR et leurs groupes dissidents, une force génocidaire qui ne cesse de déstabiliser la région. Le rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ne tient pas compte de cette préoccupation légitime du Rwanda en matière de sécurité. Les FDLR, une milice génocidaire sous le coup de sanctions imposées par l'ONU et les États-Unis, comptent dans leurs rangs des auteurs du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda et sont le groupe armé étranger présent depuis le plus longtemps dans l'est de la République démocratique du Congo. Ce groupe est au centre du conflit en République démocratique du Congo et à l'origine de la création et de l'existence de plusieurs autres groupes armés. Certains groupes armés Maï-Maï, tels que les Nyatura et la PARECO, ont été créés pour le soutenir et sont devenus ses supplétifs.

Au cours des 30 dernières années, les FDLR ont régulièrement commis des actes de nettoyage ethnique, des violences sexuelles et des violations des droits humains à grande échelle dans l'est de la République démocratique du Congo. Leur neutralisation et leur désengagement complet des FARDC seront essentiels pour trouver une solution durable au conflit. Le rapport semble mettre sur le même plan le M23, dont le Gouvernement congolais a fait fi des causes légitimes, et les FDLR génocidaires, qui méritent d'être neutralisées, désarmées et rapatriées au Rwanda et dont l'idéologie génocidaire s'est répandue parmi la population congolaise et est partagée par leurs supplétifs, tels que les Nyatura, la PARECO, divers groupes Wazalendo et d'autres groupes alliés dans ce conflit.

Le rapport présente de manière erronée le processus de Luanda, en décrivant le cessez-le-feu comme un accord conclu entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, ce qui n'est pas exact. L'esprit du processus de Luanda doit être clairement compris et replacé dans le bon contexte, faute de quoi sa mise en œuvre sera contrariée, comme ce fut le cas pour les initiatives précédentes. Dans le cadre du processus de Luanda, un concept des opérations a été signé par les Ministres rwandais et congolais des affaires étrangères et le Ministre angolais des relations extérieures lors de leur sixième réunion ministérielle, qui s'est tenue le 25 novembre à Luanda. Il prévoit la neutralisation des FDLR génocidaires, la vérification du cessez-le-feu entre les parties au conflit et la levée des mesures défensives prises par le Rwanda. Ce dernier point revêt une grande importance, car il concerne notre frontière avec la République démocratique du Congo.

Le Rwanda se félicite du soutien apporté par la MONUSCO au mécanisme de vérification ad hoc renforcé, tel que prévu dans le mémorandum d'accord signé le 23 novembre à Luanda par le Ministre angolais des relations extérieures, M. Tété António, et la Représentante spéciale, M^{me} Bintou Keita. Le mécanisme de vérification ad hoc renforcé, composé de responsables militaires angolais (18), congolais (3) et rwandais (3), a été lancé le 5 novembre à Goma pour assurer le suivi de la mise en œuvre du concept des opérations. Je tiens à préciser que l'équipe rwandaise devait traverser la frontière ce matin, le 9 décembre, mais que le général de corps d'armée Nassone João, commandant du mécanisme de vérification ad hoc renforcé, l'a priée d'attendre son retour du Rwanda à Goma. Les membres de l'équipe étaient prêts à se rendre au Congo, mais ils attendent l'ordre de le faire. Ils étaient censés partir aujourd'hui, mais devront suivre les instructions données par le général de corps d'armée. Par ailleurs, le sommet tripartite des Chefs d'État angolais, rwandais et congolais devrait se tenir à Luanda le 15 décembre.

Dans le cadre des initiatives régionales, le récent Sommet des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui a eu lieu le 30 novembre, a appelé à la fusion des processus de paix de Luanda et de Nairobi dans le but de trouver une solution globale à la crise qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo. Le processus de paix de Luanda vise à régler les problèmes de sécurité qui se posent entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, en particulier en ce qui concerne les FDLR, tandis que le processus de Nairobi vise à instaurer un dialogue entre le Gouvernement congolais et les groupes armés locaux. La fusion de ces deux processus

sera indispensable pour assurer la stabilité dans la région, et il faut donner une chance à cette approche. Le Rwanda demande à la communauté internationale et au Conseil de poursuivre leur soutien à ces processus régionaux, qui constituent le moyen le plus viable pour trouver une solution durable à l'insécurité qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo. Il importe dès lors de donner à cette initiative une chance de réussir.

Cependant, alors que les initiatives régionales prennent forme, le Rwanda est préoccupé par la persistance de l'attitude hostile du Gouvernement et des dirigeants congolais, ainsi que par leurs déclarations incendiaires et leurs menaces répétées de changement de régime, qui attisent les tensions et risquent de faire échouer les avancées positives qui ont été réalisées. Plus récemment, lors de sa visite au Katanga le 17 novembre, le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a menacé d'attaquer le Rwanda s'il était autorisé à modifier la Constitution congolaise. Cela renforce ses déclarations antérieures parlant de provoquer un changement de régime au Rwanda. En outre, s'adressant aux détenus de la prison de Muzenze à Goma, le Ministre de la justice de la République démocratique du Congo, M. Constant Mutamba, a juré de traquer le Président du Rwanda. Ces paroles incendiaires ne sont pas évoquées dans le rapport, alors qu'elles sont essentielles pour comprendre les menaces qui pèsent sur la sécurité du Rwanda.

Le 30 juillet, un cessez-le-feu a été conclu entre la République démocratique du Congo et les parties au conflit au Rwanda, avec le concours des autorités angolaises, et il est entré en vigueur le 4 août. Le cessez-le-feu a été largement respecté, mais les multiples violations commises récemment par les FARDC et groupes alliés ont contraint le M23 à réagir en état de légitime défense, ce que le rapport décrit comme une expansion territoriale. Le Conseil devrait exhorter les parties concernées à respecter le cessez-le-feu, plutôt que de condamner l'une d'entre elles.

Comme nous l'avons maintes fois dit, il n'y a pas de solution militaire au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Les FARDC continuent d'amasser toutes sortes de troupes pour qu'elles leur viennent en soutien ; cela ne fera qu'aggraver le chaos, la pagaille et les souffrances des civils innocents. À preuve, la violence et l'insécurité qui règnent, en particulier dans la ville de Goma.

Je voudrais clarifier une question concernant le discours mensonger qui est tenu au sujet de l'exploitation des ressources minérales. La question des minéraux et

des richesses congolaises est toujours mentionnée comme étant la cause du conflit. L'exploitation des ressources minérales est évoquée pour détourner l'attention de la communauté internationale des vrais problèmes et des causes profondes du conflit. Le Rwanda est situé sur la même roche géologique que l'est de la République démocratique du Congo, et tous les minéraux que l'on y trouve se trouvent également au Rwanda. Les régions proches du Rwanda sont riches en étain (« tin » en anglais), tungstène et tantale, les fameux « 3T », ainsi qu'en or, dont le Rwanda est également abondamment pourvu. D'autres minéraux, tels que les diamants à Mbuji-Mayi et le cuivre et le cobalt au Katanga, se trouvent à des milliers de kilomètres à l'intérieur de la République démocratique du Congo, loin de la frontière avec le Rwanda.

Dès lors, est-ce le Rwanda qui les exploite au point d'appauvrir la République démocratique du Congo ? Certainement pas. L'histoire de l'exploitation minière au Rwanda remonte aux années 1930, lorsque les colons Belges ont commencé à exploiter des mines au Rwanda. L'industrie minière continue de se développer à ce jour, grâce aux technologies de pointe et aux investissements dans le secteur. Qui plus est, depuis 2012, le Rwanda marque et certifie ses minéraux directement sur les sites des concessions minières afin d'en assurer la traçabilité internationale. Le seul moyen pour lutter contre l'exploitation minière illégale dans l'est de la République démocratique du Congo, est de mettre en place des infrastructures, des lois et des réglementations commerciales. Rien de tout cela ne peut se faire sans la paix. Nous devons donc nous engager en faveur de la paix.

Le Rwanda prend acte avec préoccupation de la présence signalée d'un système de brouillage et d'usurpation du système mondial de localisation qui entrave les moyens terrestres et aériens du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La zone mentionnée est proche du Rwanda, et cela constitue une menace tout aussi considérable pour notre sécurité. Nous sommes vivement préoccupés par la forte militarisation et la prolifération d'armes sophistiquées, qui se poursuivent en même temps que des opérations non coordonnées menées par des groupes armés dans la région. Nous espérons que les travaux du mécanisme de vérification ad hoc renforcé feront la lumière sur ces préoccupations.

Avant de conclure, je voudrais souligner que le Rwanda apprécie les initiatives qui sont menées au niveau régional afin de trouver le moyen d'aborder de manière globale le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Rwanda invite le Conseil à donner à

ces initiatives la possibilité de se matérialiser sans l'influence d'acteurs étrangers qui profitent de l'instabilité de la République démocratique du Congo et de la région en général. Je tiens donc à relever et souligner quatre points qui sont essentiels pour régler le conflit en cours dans l'est de la République démocratique du Congo.

Premièrement, la République démocratique du Congo doit s'appropriier ses problèmes internes. Les éléments du M23, qui sont en grande partie des Congolais parlant le kinyarwanda, sont des citoyens congolais, et leurs droits de citoyens ne peuvent leur être déniés. Les griefs qu'ils formulent doivent être réglés par leur gouvernement.

Deuxièmement, les processus de paix de Luanda et de Nairobi doivent pouvoir se concrétiser. La République démocratique du Congo doit se dissocier des FDLR, un groupe armé terroriste génocidaire qui constitue une menace existentielle pour le Rwanda. Les FDLR et leurs groupes dissidents sont actuellement intégrés dans l'armée congolaise, les FARDC, et sont armés et soutenus par la République démocratique du Congo.

Troisièmement, les réfugiés congolais hébergés dans des camps de réfugiés dans les pays voisins depuis de nombreuses années doivent être rapatriés. À cette fin, des mesures globales qui s'attaquent aux causes profondes de leur déplacement sont nécessaires.

Quatrièmement et enfin, le Rwanda est tout à fait disposé à améliorer ses relations avec la République démocratique du Congo. Nous avons conscience que de bonnes relations entre nos deux pays sont dans le meilleur intérêt de nos peuples et de la région.

Pour finir, j'affirme que le Rwanda reste résolument attaché à des solutions pacifiques et à la coopération régionale. Avec une volonté collective et une action décisive, nous pouvons libérer l'immense potentiel de la région des Grands Lacs et bâtir un avenir marqué par la stabilité et une prospérité partagée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Luemba (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter les États-Unis d'Amérique pour leur accession à la présidence et pour la compétence avec laquelle ils dirigent les travaux du Conseil, notamment les consultations qu'ils ont menées avec l'ensemble des Membres au sujet de l'élaboration du programme de travail du Conseil pour ce mois. Nous prenons acte avec satisfaction de la participation

à la présente séance de S. E. M^{me} Thérèse Kayikwamba Wagner, de la République démocratique du Congo, et de l'Ambassadeur Ernest Rwamucyo, du Rwanda. Nous saluons la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Bintou Keita, et la remercions pour l'exposé détaillé qu'elle nous a présenté aujourd'hui. Nous exprimons également notre reconnaissance à M^{me} Passy Mubalama, représentante de la société civile.

Nous remercions le Conseil de sécurité et tous les orateurs et oratrices d'avoir exprimé leur ferme soutien aux efforts de médiation menés par S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, au moyen du processus de Luanda. Nous remercions tout particulièrement le Conseil pour sa déclaration à la presse du 25 octobre, dans laquelle il a exprimé son soutien indéfectible au processus de Luanda et au Président Lourenço.

Nous félicitons l'Ambassadeur Michael Kanu, de la Sierra Leone, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, d'avoir dirigé la visite effectuée par le Comité en Angola les 15 et 16 novembre. Cette visite a été une occasion importante en tant qu'elle a permis d'échanger directement avec les autorités angolaises, en particulier le Président Lourenço. Nous apprécions grandement les résultats de cette visite, qui a permis d'approfondir les relations entre l'Angola et le Conseil de sécurité.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer de nouveau l'engagement de l'Angola à continuer d'œuvrer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. L'engagement personnel de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço en tant que médiateur mandaté par l'Union africaine pour aider à résoudre la crise diplomatique entre la République démocratique du Congo et le Rwanda est sans conteste une démonstration de l'importance que les questions de paix et de stabilité présentent pour mon pays et pour le continent.

À cet égard, je voudrais faire part de quelques faits nouveaux majeurs survenus dans le cadre du processus de Luanda en vue de désamorcer les tensions et de rétablir un climat de confiance mutuelle et de coopération entre les deux pays.

Après une série de réunions d'experts, l'Angola a accueilli la sixième réunion ministérielle entre la République démocratique du Congo et le Rwanda le 25 novembre. La réunion a approuvé le concept d'opérations, un document stratégique qui définit les modalités

de mise en œuvre du plan harmonisé pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda, le désengagement des forces et la levée des mesures défensives du Rwanda.

Le 1^{er} novembre, le Président Lourenço a nommé le général de brigade Daniel Savihemba comme second commandant du mécanisme de vérification ad hoc renforcé, qui a été lancé à Goma le 5 novembre par les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola. L'opérationnalisation complète de ce mécanisme représente une avancée significative pour assurer un suivi étroit du concept d'opérations et du cessez-le-feu, ainsi que le respect total des mesures de sécurité convenues.

Comme certains membres du Conseil l'ont mentionné, à la suite de l'engagement personnel des chefs d'État de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola, un sommet tripartite doit se tenir à Luanda le 15 décembre sous les auspices du Président Lourenço, en vue de prendre de nouvelles mesures pour accélérer les efforts visant à faire progresser la stabilité et la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Ce sommet sera le point culminant d'une série d'initiatives de médiation visant à instaurer la paix, la stabilité et le développement économique dans la région. L'Angola est optimiste quant aux progrès réalisés jusqu'à présent et est encouragé par le haut niveau d'engagement dont ont fait preuve les deux pays concernés tout au long du processus de négociation. Toutefois, nous tenons à préciser une fois de plus que les efforts de médiation ne seront couronnés de succès que si toutes les parties concernées et les acteurs pertinents, y compris le Conseil de sécurité, continuent de soutenir le processus en vue d'assurer un environnement propice à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Avant de conclure, je voudrais partager des informations sur deux autres initiatives importantes prises par le Gouvernement angolais pour contribuer à la paix et à la stabilité dans la région. Les 18 et 19 octobre, l'Angola a accueilli à Luanda le Forum régional de haut niveau des femmes de la région des Grands Lacs, visant à promouvoir une plus grande participation des femmes au processus de paix en cours dans la région des Grands Lacs. Et le 23 novembre, l'Angola a signé un protocole d'accord avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, dans le cadre de notre engagement à collaborer avec l'Organisation pour soutenir l'opérationnalisation du mécanisme de vérification ad hoc renforcé.

En conclusion, nous voudrions souligner que les initiatives et les engagements diplomatiques menés au cours de l'année 2024 en vue de rétablir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable dans la région auront besoin de notre soutien continu, de notre engagement commun et de notre détermination afin de préserver le cessez-le-feu actuel, d'assurer la pleine opérationnalisation du mécanisme de vérification ad hoc renforcé, de continuer à mettre en place des mesures de confiance pour renforcer la confiance mutuelle entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et de s'assurer de l'appui continu de la communauté internationale, en particulier de l'Union africaine, de l'ONU et du Conseil de sécurité, ainsi que des acteurs régionaux dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

La Présidente (*parle en anglais*) : La représentante de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M^{me} Kayikwamba Wagner (République démocratique du Congo) : Merci, Madame la Présidente, de me redonner la parole. Je serai brève, mais je me dois de répondre avec la plus grande clarté et fermeté face aux arguments avancés par le Représentant permanent du Rwanda.

D'emblée, soyons clairs. Je ne blâme pas le Rwanda pour tous les maux de la République démocratique du Congo. Je blâme le Rwanda pour la présence illégale de ses troupes sur notre territoire, le massacre de Kishishe, le bombardement du camp de déplacés de Mugunga, le pillage systématique de nos ressources naturelles et les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Je blâme donc le Rwanda pour les violations de la Charte des Nations Unies. Ces actes sont tous des crimes. Ils ne relèvent pas d'un quelconque malentendu ou de différends bilatéraux. Ces faits ne relèvent pas de spéculations. Ils sont documentés, corroborés et gravés dans les rapports de l'ONU.

Je prends néanmoins note de la posture du Rwanda, qui doute de l'objectivité des experts des Nations Unies. Le Rwanda avance que la République démocratique du Congo est confrontée à de nombreux groupes armés. Oui, c'est un fait, mais cet aveu de la complexité de notre contexte sécuritaire ne saurait servir de justification à ses propres violations de notre souveraineté. Ce n'est pas parce que d'autres défis existent que son soutien au Mouvement du 23 mars (M23) ou la présence de ses troupes en République démocratique du Congo en deviennent excusables.

Je le dis avec force. L'appréciation du Rwanda sur nos défis internes ne lui donne aucun droit d'intervenir.

Le Rwanda invoque aussi l'idée que le M23 représenterait des communautés marginalisées. Je voudrais poser une question simple à cette assemblée : depuis quand des massacres, des déplacements forcés et la réorganisation démographique de territoires sont-ils des moyens légitimes de répondre à des revendications ethniques ou sociales ? Le M23 ne défend aucune cause, il exécute une stratégie dictée par les intérêts du Rwanda. Le Groupe d'experts l'a démontré. Il ne s'agit pas de défendre des minorités mais de contrôler les ressources et d'affaiblir la souveraineté de la République démocratique du Congo.

Enfin, le Rwanda prétend que les mesures qu'il qualifie de « défensives » seraient légitimées par des propos tenus par des responsables congolais. Je rejette fermement cette allégation. Aucun propos, quel qu'il soit, ne peut justifier les massacres de civils, le pillage de ressources ou l'occupation de territoires. Rien, absolument rien ne peut légitimer les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les violations de la Charte des Nations Unies. Détrompez-vous, Monsieur le représentant : le Rwanda n'est pas et ne sera jamais le gendarme de la région des Grands Lacs. Si le Rwanda souhaite prouver sa crédibilité en tant qu'acteur de paix, qu'il commence par honorer ses engagements dans le processus de Luanda. Trente-quatre jours plus tard, nous attendons toujours vos experts. Ils arrivent seulement après insistance de la part de la République démocratique du Congo et du médiateur.

La République démocratique du Congo reste fermement engagée dans le processus de Luanda, convaincue qu'il constitue la voie la plus prometteuse vers une résolution durable du conflit. Tout au long de ce processus, notre posture a été constante, constructive, respectueuse des engagements pris et résolue à œuvrer pour la paix. Le Conseil a un rôle central à jouer pour garantir que toutes les parties respectent leurs obligations et contribuent à cet objectif commun.

Le peuple congolais, dans toutes ses composantes, aspire à la paix et à la stabilité. Ces aspirations légitimes ne sauraient être réduites au silence par des stratégies de division et de domination. Mon pays est résolu à protéger ses citoyens, à préserver son intégrité territoriale et à bâtir un avenir où la souveraineté des États est respectée et non manipulée. Nous ne demandons pas de faveur. Nous exigeons que le droit international soit respecté, que la souveraineté de la République démocratique du Congo soit protégée et que les responsabilités des actes commis soient pleinement assumées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant du Rwanda a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à affirmer catégoriquement que la République démocratique du Congo est embourbée dans des situations de conflit depuis des décennies. Ses problèmes de gouvernance, de politique, de conflit et de sécurité ont précédé son indépendance et sont restés endémiques après celle-ci. Le Rwanda n'est pas responsable de tout cela. Les Kivus ont toujours été un foyer endémique de conflit pour des raisons entièrement internes à la République démocratique du Congo. Les dirigeants de la République démocratique du Congo doivent prendre la responsabilité de s'attaquer aux causes profondes du conflit, arrêter les responsables de la prolifération des armes à destination des groupes armés – qui les utilisent pour commettre des atrocités – et cesser d'être une source d'insécurité pour ses voisins. Les massacres mentionnés par M^{me} Kayikwamba Wagner, y compris ceux de Kishishe et d'autres endroits, ont été commis parce que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a permis que des armes parviennent à de nombreux groupes armés incontrôlés dans la région. Il a donc la responsabilité de protéger et de garantir les droits de tous ses citoyens, y compris les Congolais parlant le kinyarwanda, qui ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique et dont des milliers croupissent dans les camps de réfugiés de la région.

Je tiens à dire que depuis 30 ans, le territoire de la République démocratique du Congo est une source d'insécurité pour le Rwanda. Nous n'avons jamais été attaqués par aucun de nos autres voisins. La plupart des attaques, des tirs d'artillerie, des incursions et des infiltrations au Rwanda par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) au cours des trois dernières décennies sont venues de la République démocratique du Congo et ont entraîné des pertes en vies humaines et la destruction de biens. Pourquoi la République démocratique du

Congo continue-t-elle de préserver, d'appuyer et d'entretenir les FDLR et leurs groupes dissidents ? Si elle pouvait régler ce problème en mettant fin à toutes les incursions au Rwanda, la paix régnerait dans notre région. Maintenant que le Rwanda et la République démocratique du Congo ont signé le concept des opérations qui fournit à la République démocratique du Congo un cadre pour la neutralisation des FDLR et le désengagement des forces, nous espérons qu'il pourra être mis en œuvre avec efficacité. Nous devons tous œuvrer de concert pour qu'il fonctionne.

Toutefois, pour résumer en quelques mots l'ampleur des problèmes que connaît la République démocratique du Congo et la nécessité que celui-ci s'approprie ses problèmes internes et les règle de la manière la plus exhaustive, je voudrais que le Conseil imagine une situation dans laquelle le Rwanda, avec son territoire et ses 14 millions d'habitants, serait retiré de la région des Grands Lacs et transféré très loin de là, comme par exemple près de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou des Fidji, dans le Pacifique. Les problèmes de la République démocratique du Congo, qui sont endémiques depuis des décennies, disparaîtraient-ils alors ? Je pense qu'ils ne feraient qu'empirer. Il ne peut donc pas s'agir d'un problème créé par le Rwanda. La République démocratique du Congo doit s'approprier pleinement ses problèmes et ses lacunes de longue date en matière de sécurité, de politique et de gouvernance, et y remédier dans le cadre de consultations et d'un dialogue avec ses propres citoyens et toutes les parties prenantes dans le pays. Les partenaires peuvent aider, et les voisins peuvent apporter leur appui, mais nous ne pouvons pas nous approprier ces problèmes. Ils ne doivent pas être un fardeau pour le Rwanda.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit(e) sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 20.